

TABLE DES MATIÈRES "L'Africain" n° 233, février-mars 2008

Page		
1	Éditorial	La Rédaction
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT		
1	Les transferts de fonds des migrants	Collectif/BAD
5	Le micro-crédit en soutien aux femmes victimes de violences sexuelles en RD Congo	M. TIEMBE
8	Nouvelle association : AIDN/TONTONI Asbl	
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
9	La merveilleuse aventure des écrivains congolais	Dr A. TSHITUNGU K.
15-16	PHOTOS	
17	Note en vue du deuxième synode africain	M. CHEZA
20	Place et rôle de la femme dans la diaspora congolaise de Suisse (II)	BAGALWA M.
PERSPECTIVES ET POLITIQUE		
31	Des femmes violées en temps de guerre dans l'est de la RD Congo	L. KALIMBIRIRO
34	Position de SIMA Kivu sur la conférence de paix au Kivu	SIMA Kivu
35	Prix Félix MOUMIÉ : rectificatif	A. KISONGA
36	Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXV) : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (XIII)	
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
37	1) M. CHEZ et G. van't SPIKER (sous la direction de), Théologiens et théologiennes dans l'Afrique d'aujourd'hui	E. van SEVENANT
38	2) Ch. KAMBAJI, Chinua ACHEBE – a novelist and a portraitist of his society	Ch. KAMBAJI
39	Fondation Père Everard	
39	Nouvelles familiales	
Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"		
Page 3 de la couverture : mots croisés n° 245 et 246		Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ; Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama, 18, rue des Peupliers, 18, appt 122, F-95100 Argenteuil.

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : 46^{ème} année : année académique 2007/2008

<i>abonnement ordinaire</i> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €

<i>abonnement de soutien</i> :	25 €
--------------------------------	------

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.

Éditorial

L'article qui ouvre ce numéro de notre revue traite de la problématique des migrants, à travers le cas particulier des transferts financiers. Ce problème des migrations et plus spécifiquement celui des entrées dans l'Union Européenne est bien d'actualité et ce matin encore, un reportage radio expliquait comment l'Union Européenne préparait une série de mesures et de dispositifs sophistiqués, employant les ressources les plus modernes de la biométrie, pour traquer ceux qui essaieraient soit d'entrer en fraude, soit de s'incruster au-delà des délais de séjour, touristiques par exemple, qui leur sont normalement accordés.

Bien entendu, on sait depuis longtemps que ce n'est pas la bonne réponse et que si on veut que le flux se tarisse, il faut la volonté politique d'abord de faire cesser les conflits qui déracinent des millions de personnes et ensuite de faire largement participer les populations concernées au développement général de la prospérité matérielle dans le monde.

Hélas, les nations riches sont souvent aussi égoïstes et ne voient que leur intérêt à court terme ; c'est pourquoi, malheureusement, on constate à l'heure actuelle que les sommes envoyées au pays d'origine par les migrants, sont en valeur absolue plus importantes que l'aide publique au développement. De là l'intérêt de se pencher sur ce domaine des transferts privés, ce qui fait donc l'objet de l'article précité.

N'empêche qu'il y a là une anomalie criante et qu'il faut la dénoncer si l'on veut améliorer les choses dans un esprit de justice bienvenu.

La Rédaction

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement

Les Comores, Mali, Maroc, Sénégal

Rapport Provisoire (Résumé)

NDLR : Voici le résumé du rapport provisoire de la Banque Africaine de Développement dont on peut trouver le texte entier sur internet à l'adresse suivante : http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/communiqués/Étude_Transferts_Fonds_migrants_FR.pdf ou <http://www.co-developpement.org/?p=445>

Préambule

Le présent rapport présente les principaux résultats et conclusions de l'étude conduite par la Banque africaine de développement sur les transferts de migrants, à la demande du Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement de la France.

L'étude a été menée sous la direction scientifique d'un comité de

pilotage coordonné par M. Mohamed BOURENANE, Chef de Division au sein du Département Secteur Privé et Micro-finance de la Banque africaine de développement. (...)

L'étude a bénéficié de l'appui financier des fonds bilatéraux français.

Les idées et opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas forcément la position de la Banque Africaine de Développement ni de celle

des autres institutions associées dans la conduite de ce travail.

La Banque Africaine de Développement (BAD) accorde une haute priorité à la promotion des envois de fonds effectués par les travailleurs migrants et à leur impact sur le développement en Afrique. En effet, diverses études indiquent que les transferts de fonds des migrants prennent une importance croissante dans les économies des pays à forte migration. Cependant, malgré leur poids, les flux financiers générés en direction des pays africains demeurent mal connus. De nombreuses zones d'ombres quant à la structure du marché ou à l'utilisation de ces ressources subsistent.

L'étude conduite par la Banque Africaine de Développement vise à établir un état des lieux global des flux financiers issus de la diaspora. Elle se propose d'identifier les mécanismes qui gouvernent le marché des transferts de fonds, les déterminants de l'offre et de la demande, à quantifier les flux et les canaux formels et informels qu'ils empruntent, leur répartition et leur utilisation. Elle met en perspective la stratégie des différents acteurs concernés, les migrants, leurs familles ainsi que les autres opérateurs économiques impliqués. Elle a porté sur quatre pays cibles, le Maroc, le Sénégal, le Mali, et les Comores. Ces pays présentent des caractéristiques économiques et sociologiques très différentes. Au même moment, ils ont en commun des liens migratoires et historiques forts avec un même pays développé, la France.

La méthodologie suivie repose sur une série d'enquêtes par questionnaire auprès des bénéficiaires de transferts dans les pays d'origine et des migrants résidants en France et sur des interviews menés auprès des structures opérant dans les transferts de fonds et des organismes en charge du contrôle des flux financiers. Au total, plus de 2.000 ménages ont été interviewés. Les enquêtes ont également couvert les autres acteurs impliqués dans

les transferts de migrants, tant en France que dans les pays couverts.

L'étude fait ressortir l'importance sociale, économique et financière des transferts de migrants dans les pays récipiendaires. Leur volume représente entre 9 et 24% du PIB des pays étudiés, soit entre 80 et 750% de l'aide publique au développement dont ils sont bénéficiaires.

L'étude fait ressortir des différences significatives des volumes de transferts informels. Ils varient selon les pays entre 25 et 80%. Le comportement des migrants à cet égard est essentiellement déterminé par la performance et la diversité de l'offre de services des banques d'une part et des sociétés de transferts d'argent (STA) d'autre part. Les prix et les habitudes spécifiques à chaque région ne sont que des éléments de décision secondaires. En fait, plus le marché est concurrentiel sur ces deux segments et le réseau d'agences étoffé, plus les transferts empruntent des voies formelles.

Les sociétés de transferts d'argent, présentes depuis la fin des années 90 en Afrique, ont permis de résorber en un délai très court une grande partie des flux informels et de répondre aux besoins des bénéficiaires, largement sous-bancarisés, par les transferts en cash. Ce segment du marché est dominé par deux majors qui contrôlent entre 85 et 100 % du volume total de ce type de transferts. Ces deux agents ont développé des stratégies d'alliance avec des organismes bancaires, les postes et des institutions de micro finance, leur permettant de compter sur un important réseau d'agences de collectes et de distribution des fonds. En même temps, cela permet de maintenir des marges bénéficiaires élevées, partagées entre ces divers intervenants. Ce sont ces sociétés qui contribuent à la réputation des coûts prohibitifs des transferts (de 5 à 20 % de commissions perçues selon les sommes transférées).

Pour les banques, beaucoup plus compétitives sur les tarifs, le facteur

limitant réside principalement dans la sous-bancarisation des bénéficiaires, due principalement à un niveau de revenus par ménage bénéficiaire proche du seuil de pauvreté pour 75 à 80 % des cas dans les quatre pays. L'étude confirme la forte corrélation entre migration et volume des transferts et précarité économique des familles bénéficiaires. Si le taux de bancarisation des bénéficiaires est faible, celui des migrants en revanche est comparable à la moyenne de la population du pays d'accueil. La capacité d'épargne de la population immigrée demeure toutefois inférieure, reflet du plus bas niveau de revenus et du volume et de la régularité des transferts vers les pays d'origine.

Les transferts peuvent être regroupés en deux grandes catégories : i) ceux correspondant à une épargne individuelle ou destinés à l'investissement dans des activités économiques ou dans l'immobilier, ii) ceux destinés à la consommation familiale des bénéficiaires, principalement les dépenses d'alimentation, de santé et d'éducation et les dépenses liées aux cérémonies religieuses et collectives. La deuxième catégorie concerne 60 à 85 % des ménages bénéficiaires. La proportion est plus élevée dans les pays les plus pauvres. Cependant, les transferts réalisés à des fins d'investissements immobiliers (individuel ou familial) et dans une moindre mesure d'investissements productifs sont partout importants. Ils représentent entre 25 et 60% des montants transférés.

L'étude fait également ressortir la forte corrélation entre le niveau de qualification des migrants et l'utilisation des fonds transférés. Les migrants occupant des emplois faiblement qualifiés (75%) transfèrent de 10 à 15 % de leurs revenus (soit entre 100 et 160 euros par mois et par migrant) au titre de l'appui à la consommation familiale des ménages bénéficiaires ; les migrants les plus qualifiés ou les mieux rémunérés consacrent l'essentiel de leurs transferts à l'investissement dans leur pays d'origine. La seconde corrélation est entre l'âge et

l'utilisation des fonds transférés. La part des fonds consacrés à l'immobilier et au secteur productif dans le volume des transferts augmentent au delà de 40 ans.

Le rôle de l'investissement dans le secteur immobilier des pays d'origine convient d'être souligné. Il constitue un segment de marché très attractif pour le secteur bancaire de par son volume. Son développement aura pour effet à court et moyen terme de faire baisser les coûts des transferts qui pourraient devenir à leur tour un produit d'appel pour les migrants. En même temps, il devrait inciter au même moment les banques à élargir leurs réseaux de collecte et de distribution, contribuant ainsi à une plus grande bancarisation de la population bénéficiaire. Cependant si le développement du secteur immobilier au profit de l'émigration présente des avantages, il n'est pas sans impact négatif. Il pourrait affecter les prix du foncier et contribuer ainsi à accroître la pression foncière déjà forte dans les grands centres urbains comme Casablanca, Dakar ou Bamako. Second risque à prendre en ligne de compte, un renchérissement du prix du foncier qui pourrait entraîner une exclusion de certains segments de la population locale. Enfin, il peut avoir un impact sur l'évolution des prix des matériaux de construction, avec des effets sur le reste de l'économie locale voire nationale.

La question des transferts de fonds et de la mobilisation de ces ressources fait l'objet de trois types d'approche. L'approche anglo-saxonne qui considère que l'essentiel de l'action doit porter sur la fluidification de l'offre de services. Pour ce faire, il convient de stimuler la concurrence par une réglementation souple, la diffusion d'informations sur les prestations des opérateurs à la clientèle et la diversification des modes de transferts rapides (par innovations technologiques notamment). L'approche hispanique, prévalant dans les pays d'Amérique Latine et adoptée par le Maroc qui privilégie une stratégie de bancarisation des migrants afin de capter les ressources consacrées à l'épargne. Les migrants se

voient proposer une vaste gamme de produits bancaires spécifiques à leurs besoins et les transferts deviennent alors un produit d'appel à coût très bas. Cette approche gagne du terrain avec les rapprochements en cours entre les banques marocaines et leurs consœurs d'autres pays africains. Enfin, l'approche francophone qui tente davantage de canaliser les ressources des migrants vers des investissements collectifs dans les infrastructures de santé et d'éducation ou dans des projets productifs entrant dans le cadre de programmes de co-développement.

L'étude recommande une démarche intégrée, articulant trois volets :

- La mise en place de conditions favorable à une concurrence accrue entre les opérateurs de transferts de fonds. Cela devrait se traduire par une amélioration de l'offre de services, une réduction des coûts des transferts et une absorption progressive du secteur informel.

Les actions à conduire consisteraient à :

- informer la clientèle potentielle sur la diversité des offres de service,
- sensibiliser les opérateurs financiers sur les potentialités du marché
- assouplir la réglementation en matière de transferts aux deux bouts de la chaîne, en France et dans les pays de destination
- appuyer le lancement de produits innovants

- L'accompagnement des efforts des migrants en matière de couverture des besoins de santé et d'éducation de la population des bassins d'émigration. Cela pourrait prendre la forme de cofinancements et d'appui technique, en faisant de ces deux secteurs les domaines prioritaires de l'aide publique au développement. Cela devrait avoir pour effet d'alléger la pression sociale exercée sur les migrants par leurs familles et de contribuer à améliorer leurs capacités d'épargne et d'investissement.
- La promotion de l'épargne et de l'investissement au sein de la population résidant en France par :
 - Une offre de services bancaires ciblant le secteur de l'immobilier (segment intéressant l'ensemble des migrants de plus de 35 ans),
 - Des dispositifs d'accompagnement financiers et non financiers aux porteurs de projets de création d'entreprises très petites, petites ou moyennes (les migrants qualifiés de plus de 35 ans).

Dans cette stratégie d'ensemble, l'importance à accorder à l'un ou l'autre des volets dépendra du pays et de la localité ciblés. Elle devrait permettre de participer à une diminution du coût des transferts, à une réduction des voies informelles et à une meilleure valorisation de l'épargne des migrants.

Collectif/BAD
Octobre 2007

VENTE DE "L'AFRICAIN" AU NUMÉRO

L'Africain est en vente dans les librairies suivantes :

A Bruxelles :

Librairie U.O.P.C, Avenue Gustave Demey 14-16 1160 BRUXELLES ;

A Louvain-la-Neuve :

Librairie Agora, Agora 11 1348

LOUVAIN-la-NEUVE

Le micro - crédit en soutien aux femmes victimes de violences sexuelles en RD Congo

NDLR : le 18 décembre 2007 à Bruxelles, les associations Actions des Femmes pour le Développement (AFEDE), Associturi/Sofade, CNCD-11.11.11, groupe santé reproductive de la Commission Femmes et Développement, Commission Justice et Paix, Le Monde selon les femmes et l'Union des Femmes Africaines, ont organisé une journée de réflexion sur le thème : "Lutte contre les violences sexuelles "de guerre" faites aux femmes en RD Congo. Les pratiques solidaires en Belgique." À cette occasion, Mme Maddy TIEMBE, secrétaire générale de l'asbl AFEDE, a donné l'exposé suivant :

Le terme de "micro-crédit" s'est vulgarisé à l'initiative des Grameen Bank du Bangladesh. Le Professeur YUNUS, lassé de voir les femmes incapables d'obtenir des banques locales du crédit pour leur petit commerce, prêta aux femmes de petites sommes qui furent remboursées rapidement à 100%. Ces sommes venant de sa propre poche !

De cette expérience est née la Grameen Bank qui, actuellement, prête à des millions de pauvres qui remboursent leurs prêts, entièrement et sans problème.

Le modèle Grameen repose sur les mêmes principes que les premières mutuelles locales : prêt et épargne par petits groupes de personnes - surtout des femmes - qui se connaissent, se rencontrent régulièrement et qui acceptent de jouer le jeu de la caution mutuelle pour couvrir le risque éventuel que l'une d'elles ne puisse rembourser son prêt. Les valeurs reconnues du système : épargner et prêter dans le même milieu sans laisser l'argent partir à la capitale ; auto - contrôle par la connaissance de la situation de chaque membre et solidarité en cas de coup dur.

Nous nous sommes interrogées sur le contenu et l'efficacité du micro-crédit suite à notre expérience avec le Centre Olame à Bukavu. En effet, dans le cadre de nos activités de sensibilisation aux violences sexuelles en RD Congo, nous avons organisé la Journée Internationale de la Femme en mars 2006 avec la projection du film - documentaire 'Bourreaux à Baraka' de Raf CUSTERS et Greet BRAUWERS, dont les recettes

sont allées à ce centre d'accueil des victimes des violences sexuelles à l'est de la RD Congo.

Cette somme a permis à un groupe de jeunes filles à se réinstaller dans la ville par le biais d'une activité génératrice de revenu et aussi à permettre à quelques-unes d'entre elles de constituer leur trousseau de mariage. Dans cette région de la RD Congo, les survivantes du viol sont rejetées par leur mari, leur famille, leur communauté ; et se voir acceptées en mariage est une réinsertion sociale à haute valeur symbolique.

Il nous a fallu près de six mois pour avoir le feedback de cette action. Ce qui nous a amené à nous poser deux questions essentielles pour la continuité de cette activité par notre association – dans la mesure où l'autonomisation des femmes est pour nous un préalable au développement durable :

1) Le micro-crédit est-il vraiment une solution pour le développement et si oui à quelles conditions ?

2) Le micro-crédit, s'il a un effet positif sur le développement social, est-il aussi créateur d'entreprises, et donc d'emploi, et si oui à quelles conditions ?

Bref, il faut aller au fond des choses et s'interroger sur les causes des échecs et des succès et sur les limites des expériences effectuées par nous ou par d'autres bien sûr !

Par microfinance on entend l'accès aux services financiers tels que le crédit,

l'épargne, l'assurance et le transfert d'argent ; aux plus pauvres et aux exclus du système bancaire traditionnel. (Source : Arnaud VENTURA, Vice-Président Exécutif de PlaNet Finance, novembre 2005).

Par micro-crédit, on entend :

- tout crédit de plus ou moins de 100 \$ US,
- soit tout prêt allant de 100 à 5.000 voire 10.000 \$US et plus.

Les destinataires du micro-crédit sont généralement des femmes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petit commerce (vente de vivres, de cigarettes, de boissons, de beignets, etc.), l'achat de petit bétail ou le paiement de la scolarité des enfants.

Le micro-crédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des gens. Quelquefois seulement, il est lié à l'épargne - en particulier en Afrique.

Les gestionnaires du micro-crédit se sont développés face à la demande et peuvent être classés actuellement de la façon suivante :

a) Les tontines : forme traditionnelle la plus efficace de l'épargne et du petit crédit.

b) Les caisses locales d'épargne et de crédit organisées pour obtenir davantage de crédit que les possibilités créées par leur épargne et répondre ainsi à la demande locale ou pour placer l'épargne non prêtée. Ici, les membres sont plus particulièrement issus des milieux paysans, fonctionnaires et petits commerçants ; le taux d'intérêt est souvent en dessous des prix du marché. Il n'est pas rare de constater que ces caisses ne s'autofinancent pas, principalement à cause des frais engendrés par leurs efforts de formation. L'aide extérieure est souvent étroitement liée à leur financement.

c) Les Fondations et ONG, gestionnaires de micro-crédit, créées pour distribuer et gérer le micro-crédit.

Ces organisations agissent comme des intermédiaires entre *ceux qui financent* (agences de coopérations, ONG du Nord, banques, etc.) et les demandeurs de crédit isolés ou organisés en petits groupes professionnels. Des millions de petits producteurs ou commerçants dépendent de leur action.

Ces organisations se sont professionnalisées et offrent actuellement des services d'intermédiation financière de grande qualité. Proches des bénéficiaires, désireuses de les aider à progresser, ces fondations et ONG sont des agents indispensables pour le bon fonctionnement du micro-crédit dans les pays du Sud. Le coût de leur intervention est élevé, comme le sont la gestion et l'appui au micro-crédit. Dès lors, si ces organisations veulent être autofinancées et ne plus recevoir d'aide des pays du Nord, elles doivent facturer leurs services au prix coûtant, ce qui entraîne une forte augmentation des taux d'intérêt qui comprennent souvent ces coûts d'appui.

d) Les Banques de micro-crédit

Le micro-crédit est-il un outil de développement économique ?

Est-il possible de créer des entreprises et donc de résoudre en partie les problèmes de l'emploi et de développer la croissance économique par le micro-crédit ?

Cela est possible dans le cas de la RD Congo.

En partant de notre expérience avec le Centre Olame du diocèse de Bukavu en 2005, nous pouvons assurer que les crédits inférieurs à 100\$ (principalement accordés à des femmes) ne créent que très rarement des emplois nouveaux : ils améliorent la situation sociale des bénéficiaires en satisfaisant des besoins de première nécessité (nourriture, santé, logement, frais scolaires), mais ceux-ci ne réduisent que rarement le seuil de pauvreté. Ce rôle social doit certes être développé mais cet objectif social n'est

pas rentable financièrement ni à long terme.

L'idéal serait des crédits à partir de 5.000 \$ qui permettent un investissement dans de nouvelles unités de production, l'amélioration de la productivité et l'ouverture sur de nouveaux marchés, créant ainsi des emplois et augmentant de façon significative les revenus tant du bénéficiaire que du groupe (communauté et/ou le village tous entiers). Mais cela en ayant recours à des bénéficiaires différents des premiers.

Il apparaît nécessaire pour un groupe donné (Diaspora, Asbl, ONG) de bien choisir les bénéficiaires du micro-crédit lorsqu'on lance une telle action : segmenter les différentes catégories de bénéficiaires afin de séparer la gestion de chaque programme et adapter des stratégies différentes selon le cas.

Prêter sans intérêt et/ou à des taux d'intérêts très bas ne peut fonctionner qu'avec de l'aide extérieure ou dans un milieu très restreint qui autogère l'épargne et les crédits accordés, grâce au volontariat. D'après les informations recueillies sur le terrain, les lignes de crédit sont subventionnées par des dons internationaux, ce qui permet des taux d'intérêts en dessous de ceux du marché (lorsque l'État les autorise !).

De tels programmes ne sont pas durables et se termineront à la fin de l'aide.

La question essentielle de la formation des bénéficiaires est à mon sens essentielle afin qu'ils augmentent leurs revenus pour être capables de rembourser les intérêts mais aussi de rentabiliser leurs activités économiques et de faire du profit. Participer à l'essor économique de la RD Congo en somme !

Suite à notre expérience sur le terrain, nous avons constaté que des conditions exogènes peuvent augmenter les risques à effectuer du micro-crédit, en plus de la réalité structurelle du pays. Trop souvent aucun suivi sérieux, une comptabilité discutable, de bons sentiments et finalement de la rupture et le découragement !

Si on veut que le micro-crédit ait un impact et réponde aux besoins exprimés, il serait utile d'établir des relations professionnelles entre ces bénéficiaires et les banques commerciales locales : mobiliser des fonds (en diaspora ou localement) afin de garantir la pérennité financière de la microfinance et casser ainsi les liens de dépendance que l'aide internationale perpétue.

Permettre aux petits producteurs, paysans, petits commerçants, artisans et petits entrepreneurs du secteur informel d'avoir accès au crédit qu'ils réclament est ce qui motive notre démarche en vue de la réduction de la pauvreté en RD Congo.

Une piste pour y arriver en impliquant la diaspora congolaise ? Constituer un fonds en monnaie forte (pour éviter l'érosion du capital initial) ; l'investir dans une banque internationale qui accordera une garantie à une banque locale qui prêtera aux petits emprunteurs locaux – parce que son risque est partiellement (ou totalement) couvert.

S'il est bien utilisé, le crédit est un outil efficace de développement à condition d'étudier avec soin les bénéficiaires que l'on veut accompagner (*aider*).

Maddy TIEMBE
Secrétaire Générale de l'Asbl
Actions des Femmes pour le Développement – AFEDE
Bruxelles, 18/12/2007

Nouvelle association

Actions et Initiatives pour le Développement du Niger AIDN/TONTONI Asbl

Qui sommes-nous ?

Actions et Initiatives pour le Développement du Niger, AIDN-TONTONI, est une ASBL mise en place par des Ressortissants nigériens vivant en Belgique et des Belges, avec l'initiative de M. IGOUMO Sani, Nigérien résidant en Belgique.

L'AIDN-TONTONI est une ASBL reconnue par les autorités Belges.

Activités

Les activités que nous menons actuellement reposent essentiellement sur des actions concrètes de solidarité et de bonnes initiatives afin d'apporter notre modeste contribution pour le développement du Niger. La solidarité est le parapluie d'une bonne coopération.

Buts et objectifs

- ◆ Négocier des projets intégrés pour le développement des populations du NIGER
- ◆ Participer à toutes les actions et trouver des initiatives concrètes pour les populations rurales du Niger.
- ◆ Encourager et faire des propositions de jumelage entre des communes du Niger et celles du Royaume de Belgique pour des échanges dans plusieurs domaines de développement communautaires.
- ◆ Organiser des collectes des médicaments essentiels, du matériel pharmaceutique, du matériel médicochirurgical, et d'analyse médicale pour les populations du Niger.
- ◆ Apporter notre modeste contribution dans le cadre de la Stratégie Accéléré de la réduction de la pauvreté au Niger ce programme « Phare » pour le bien être du peuple Nigérien
- ◆ Contribuer à toutes les actions et initiatives qui consiste à ramener la paix et la sécurité dans notre beau pays.
- ◆ Collaborer avec les structures de la société civile Nigérienne, Belge, et Européenne avec lesquelles nous regardons ensemble dans la même direction pour des échanges des idées et de valeurs.
- ◆ Soutenir toutes les actions et initiatives dans le cadre de la coopération Nord-Sud relatives au bien-être de la femme et de l'enfant au Niger.
- ◆ Réfléchir sur des activités génératrices de revenus (AGR) pour la femme en milieu rural au Niger.

Le conseil d'administration : Président : IGOUMO Sani ; vice-président : IBRAHIM IBRAHIM ; secrétaire générale : Paterakis ARETTI ; trésorier : MAMANE Abdoul Karim ; chargée de communication : Alida BIRIHANYUMA ; chargée de la culture, et activités récréatives : SANI KADI Soumana ; chargé des relations extérieures : ABDOUL NASSER Raoufou

Contact/Siège : Rue Chapelle Beaussart 236/3 6001 Marcinelle
E-mail : aidn.tontoni@yahoo.fr ; Tél 0032 (0) 71955890

CULTURE ET SOCIÉTÉ

La merveilleuse aventure des écrivains congolais Des pionniers aux mutants d'aujourd'hui

Dans le cadre de l'opération "Yambi" organisée par la Communauté française de Belgique et le gouvernement congolais, de nombreux écrivains congolais ont rencontré le public mais aussi leurs confrères belges avec lesquels ils ont débattu de la littérature telle qu'elle se pratique ici et chez eux. Poésie, théâtre, essais, critique littéraire, transcriptions de contes et adaptations littéraires de textes oraux... le panorama de la littérature congolaise est en effet d'une richesse incontestable.

Voici, pour le lecteur non initié, une première approche qui, espérons-le, suscitera en lui le désir d'en savoir plus.

Écrire en français et dans les langues locales

L'histoire de la RD Congo a du mal à s'accommoder de normes en vigueur dans les anciennes colonies françaises d'Afrique. La politique d'assimilation chère à la France, qui aura imprégné pour le meilleur et pour le pire la trajectoire politique, culturelle et littéraire des pays placés sous sa tutelle fut tenue en suspicion par les Belges voire ostracisée.

Inséparable du principe de l'administration indirecte, la planification linguistique érigea quatre langues véhiculaires (*kikongo, ciluba, swahili, lingala*) au statut de langue d'évangélisation et d'enseignement. Dans ces quatre langues codifiées, promues et diffusées parfois au-delà de leurs aires traditionnelles d'expansion, les Congolais ont rédigé dans les moules reçus de leurs tuteurs une littérature marquée par l'adoption des valeurs chrétiennes et occidentales. C'est à travers lesdites langues que les Congolais de l'époque coloniale ont appris à lire et à écrire, qu'ils vont enrichir la bibliothèque écrite, d'une part en recueillant et en fixant le thésaurus oral, et d'autre part, en faisant appel à leur imagination créatrice. Un certain nombre d'essais ont été produits dans ce contexte à l'exemple de *Ku Ntwala* (1948) de DISENGOMOKA, réflexion en kikongo sur la confrontation du passé et du présent ainsi que sur les

choix difficiles que ce phénomène implique.

Déjà en 1922, Monseigneur DECLERCQ avait publié quelques textes en ciluba d'un Congolais, ancien élève des missions, où ce dernier décrivait de l'intérieur les réactions du Noir face à la mort d'un être cher. C'est un autre élève des missions en la personne de Thaddée BADIBANGA, qui est primé par l'Académie française en 1930 pour un recueil de fables luba intitulé *L'éléphant qui marche sur des oeufs*. Le doute sur l'existence de BADIBANGA, considéré comme un auteur apocryphe, n'est plus d'actualité. Reste la complexité d'un ouvrage à plusieurs mains où les talents des imagiers LUBAKI et Djila TENDO furent mis à contribution. Ce texte qui tire sa substantifique moelle du terroir kasaïen est loin d'être une nègrerie concoctée par G.D. PÉRIER et DULONGE comme d'aucuns l'ont soutenu. Stefano KAOZE, premier prêtre catholique indigène, fut longtemps minorisé. Des travaux récents auront permis de le mettre en évidence tout à la fois comme une des premières figures intellectuelles du pays et comme pionnier de l'écriture en langue française, au-delà même de sa production de jeune séminariste. Comme pionnier de la fiction congolaise, le nom de Paul LOMAMI TSHIBAMBA s'impose en amont de l'écriture romanesque tant au Congo Belge qu'au Congo français, où l'auteur vivra en exil.

En lingala, des Congolais furent sollicités pour retranscrire des contes oraux devant servir de textes de lecture dans le cadre de l'apprentissage du lingala au sein de l'armée coloniale, la Force publique. Le swahili ne fut pas oublié non plus.

Ces prémices littéraires dues à des pionniers quelque peu oubliés sont le fruit d'un choc et d'une confrontation des cultures dont on n'a pas fini de jauger la part d'ombre et de lumière et de découvrir les méfaits comme les merveilles, en amont comme en aval.

Des spécificités de la littérature congolaise

Au nombre des spécificités les plus marquantes de la littérature congolaise, relevons la primogéniture des filons d'écritures en langues locales, celles de l'enseignement et de l'évangélisation de premières générations des Congolais, placés sous la tutelle belge.

Autres traits non moins marquants : l'existence de structures locales d'édition et de promotion initiées essentiellement par des missionnaires (ce fut le cas de la Bibliothèque de l'Étoile puis des Éditions Saint Paul Afrique dans la période post-coloniale), la réalité d'un lectorat local formé d'importantes couches scolarisées et celle d'un système interne de reconnaissance.

Les limites de la politique coloniale belge furent maintes fois soulignées et notamment sa réticence à former des cadres congolais à même de prendre la relève au moment de la passation de pouvoir entre colonisateurs et colonisés. Elle aura été à la fois un boulet et un atout.

En effet, l'écrivain congolais semble de tout temps ne pas considérer la langue française comme seul idiome digne de porter le label littéraire. Locuteur d'au moins une sinon plusieurs langues congolaises, l'écrivain congolais a en outre la maîtrise du français voire du latin.

La langue où s'exprime l'écrivain congolais comme véhicule littéraire n'est pas forcément sa langue maternelle.

C'est en kikongo, en ciluba, en swahili et en lingala principalement que se sont exprimés les pionniers de la littérature congolaise, en raison du contexte historique plus favorable à l'administration indirecte et franchement hostile à l'assimilation prônée par la France.

L'on a affaire à une francophonie atypique qui a su se préserver d'un modèle assimilationniste et hypercentralisateur dont Paris fut le symbole par excellence. Le Congo a développé au cours des décennies post-indépendantes, en dépit des politiques culturelles erratiques, des pratiques culturelles qui n'ont fait que renforcer sa singularité dans le concert de la francophonie africaine. Un écrivain comme ZAMENGA BATUKEZANGA, né en 1933, en symbolise toute la quintessence notamment par ses succès éditoriaux (certains de ses récits comme *Un croco à Luozi* ont été tirés à plus de 100.000 exemplaires) qui ne doivent rien aux circuits de la francophonie.

Prémices poétiques et moissons contemporaines

La poésie de langue française a pour pionnière NELE Marian dont le recueil *Poèmes et chansons* (1935), précède la production poétique emblématique du mouvement de la négritude. On y décèle la volonté de miner l'imagerie exotique voire frelatée si caractéristique des poètes coloniaux, ainsi qu'une aspiration marquée à vouloir déchirer les canevas parnassiens, et passer outre les contraintes formelles de la poésie rimée, par un usage du vers libre avec une propension à recourir aux tournures orales, à la répétition et la mise en exergue de la tonalité de mots. *Kalinga*, malicieusement sous-titré "berceuse" donne la voix à une mère congolaise éplorée, contrainte d'assumer la garde de

l'enfant des autres, alors que le sien lui a été arraché de force et emmené au loin.

Son poème *Banjo* (1936), est évocation des affres de l'exil de Noirs à travers le sort des sans-abri et des migrants pris au piège de l'Eldorado européen. Ce texte qui surprend par sa composition dramatique autant que par l'acuité de son propos demeure d'actualité. Écrit en 1936, il n'a pas pris une ride.

Après 1945, c'est le nom d'A.R. BOLAMBA qui s'impose. Comme NELE Marian, il débute par des poèmes rimés d'une rhétorique pour le moins convenue. C'est avec *Esanzo* (1956) que la rupture s'opère. BOLAMBA cultive avec ferveur la métaphore et forge des images d'une audace inouïe sans toujours échapper à l'obscurité. Le rédacteur en chef de "La Voix du Congolais" a lu L.G. DAMAS, A. CÉSAIRE, J.J. RABEARIVELO, et il en prend de la graine. Il insère d'ailleurs – démarche pour le moins significative - deux poèmes en *lomongo* dans son opus, sans les accompagner d'aucune traduction.

Cette poésie de l'enracinement dans le terreau de mythes, de légendes et de références culturelles dénigrées par le discours dominant imprégné de doxa coloniale se donne pour thèmes de prédilection : le fleuve Congo, *mamiwata* (la sirène du fleuve), la dénonciation de la nuit coloniale, la liberté et ses exigences, le refus de la soumission, le persiflage de l'arrogance du colonisateur, la réhabilitation des rites et des pratiques rejetées au nom de la lutte contre la sorcellerie et les superstitions.

Avec *Esanzo*, BOLAMBA fait figure de poète national et son influence sur les générations qui lui ont succédé dans l'art des Muses est considérable. Le silence qu'il observa par la suite n'en fut que plus intrigant. Le poète MATALA MUKADI TSHIAKATUMBA déplore ce mutisme dans un poème dont le titre est en lui-même une profession de foi : *Poète, ton silence est crime*. MATALA a ses

références du côté de CHE GUEVARA, de guérilleros de l'Amérique latine, de leaders de la Tricontinentale. Mais il se veut le héraut du Congo, celui de LUMUMBA.

La production des années 60 et 70 au Congo même est pour le moins impressionnante. Le rôle de V.Y. MUDIMBE et de Georges NGAL comme responsables des éditions du Mont Noir mérité d'être souligné. La plupart des voix poétiques de cette période ont été éditées sous ce label dans la collection "Objectif 80". Loin de Paris, et de ses relais africains : Abidjan et Dakar, la poésie congolaise se développe en cultivant ses spécificités. Un certain nombre de traits stylistiques et thématiques marquent cette efflorescence.

Dans le meilleur des cas, l'expression des réalités apocalyptiques de leur pays aura porté les poètes congolais à inventer des images audacieuses, à se laisser captiver par la fascination de leur tam-tam intérieur, pour dire leur fêlure dans les fracas de l'histoire et chanter l'utopie, en érigeant des citadelles d'espoir pour baliser leur cheminement personnel et collectif.

Le poète n'est pas seulement le témoin de son temps, il officie le plus souvent loin du tapage médiatique. Son verbe se réclame de la durée dans la transcendance de l'éphémère. Ce dont on retrouve l'écho dans la profession de foi de MUKALA KADIMA-NZUJI : *Comme une goutte de pluie sur un pavé, ma parole finira par creuser son trou*.

Sywor KAMA KAMANDA se signale par une œuvre diversifiée et abondante dont la poésie constitue le principal moyen d'expression. Sa démarche en elle-même est exemplaire si l'on considère que ceux de sa génération ont davantage misé sur le roman.

MUEPU MUAMBA est ce poète fascinant dont l'œuvre est publiée et traduite aux quatre coins du monde, sans nullement s'insérer dans les circuits du

livre en tant que tel. Il faut citer d'autres noms encore : KASEREKA, BATUMIKE, TSHISUNGU wa TSHISUNGU, TSHITUNGU, BEYA NGINDU BAKASANDA.

Une création romanesque foisonnante

Le roman s'est considérablement enrichi et diversifié à l'ère post-coloniale dominée par les pionniers TSHIBAMBA (*Ngando*, Prix de la Foire coloniale du Heysel en 1948) et MUTOMBO (*Victoire de l'amour*). C'est Thomas KANZA qui donne le la du renouveau romanesque avec *Sans rancune*, réédité en 2006. Cependant il reviendra à V.Y. MUDIMBE (*Entre les eaux*, 1973 ; *L'écart*, 1979) et à Georges NGAL (*Giambatista Viko ou le viol du discours africain*, 1975) de faire basculer le Congo dans une ère de création romanesque qui lui vaudra l'attention de la critique internationale. L'écrivain ZAMENGA BATUKEZANGA (*Bandoki (Les sorciers)*, *Un crocodile à Luozi*) a les suffrages du public scolarisé issus des écoles au cours des années 70. Héritier du roman missionnaire à visée éducative, fin observateur des réalités congolaises, assistant social de formation impliqué dans des oeuvres humanitaires en faveur des handicapés, ZAMENGA a publié l'ensemble de son oeuvre au Congo en s'appuyant sur les structures d'impression et de diffusion créées par les missionnaires catholiques avec un maillage à la dimension du pays.

D'autres talents vont éclore au cours des dernières décennies du 20^{ème} siècle: TSHIBANDA (*Je ne suis pas un sorcier*) ; EMONGO LOMOMBA (*L'instant d'un soupir*) ; DJUNGU SIMBA (*Cité 15*).

Les étoiles écrasées

L'oeuvre de Pius NGANDU NKASHAMA est une immersion exemplaire tant par son ampleur que par force de l'écriture dans le terreau tourmenté des quarante dernières années du Congo/Zaïre.

Sa description des réalités kafkaïennes du système MOBUTU n'a pas d'égal. Ses mots forgés dans les entrailles de nuits soumises à l'agonie sans fin des "étoiles écrasées" furent des repères pour toute une génération déboussolée et sacrifiée.

Il montre à travers des romans comme *La mort faite homme* ou *Le pacte de sang* que le pouvoir omnipotent de MOBUTU aura été bien plus lourd à porter que ne le laissèrent accroire des écrits à l'eau de rose concoctés par des prétendus spécialistes du Congo et notamment en Belgique. Il dénonce la déstructuration mentale d'un peuple acculé à la folie .

Une folie qui, non seulement apparaît comme un thème récurrent, mais bouscule les normes du langage dans une glossolalie, à la mesure des maux dénoncés et des univers en déliquescence décrits.

L'exode des écrivains congolais s'amplifie au cours des années 90. Migré au Canada, TSHISUNGU Wa TSHISUNGU, qui fut enseignant à l'Université de Lubumbashi, a publié des romans (*La flamande de la Gare du Nord*, *Patrick et les Belges*) qui font leur miel et leur fiel des réalités belges disséquées avec une bonne dose d'humour. Il observe par le bout de la lorgnette les particularismes belges (locaux), les aspects kafkaïens des querelles communautaires sans délaisser leurs côtés risibles.

DJUNGU SIMBA, depuis la Belgique où il s'est installé, donne deux récits pleins de roueries sur les trajectoires des migrants : *Ici, ça va !* et *L'enterrement d'Hector*.

La fiction congolaise ne cesse de s'enrichir en diaspora et au pays même. Le récit poignant de Huit MULONGO *Sublimes passions tribales* (2000) doit son inspiration aux événements tragiques qui ont endeuillé le Katanga au tournant des années 90. Sur une toile de fond dominée

par l'instrumentalisation de la donne ethnique, portée à son acmé, se nouent une idylle entre ILUNGA, originaire de la province cuprifère, et Accalmie, née de parents non-originares.

Ce texte donne au thème de l'amour une résonance tragique quasi unique dans la littérature congolaise de langue française. Ce récit a des accents shakespeariens ; ILUNGA et Accalmie sont, à leur manière, les pendants de Roméo et Juliette.

Ils communient dans le refus de la loi des clans et des fratries. Ils n'ont cure des ukases de la haine, des mises à l'index et des appels au meurtre, rivés qu'ils sont à leur rêve commun, celui d'un monde débarrassé du tribalisme. Ceux des ténors qui n'avaient pas encore publié de roman on sauté le pas. Cl. FAÏK-NZUJI réussit un fameux coup avec *Anyà*. Il faut également mentionner MUKALA KADIMA-NZUJI qui s'impose comme romancier avec *La Chorale des mouches*.

Le genre de la nouvelle a ses maîtres incontestés : c'est le cas surtout de André YOKA LYE MUDABA qui a engrangé de nombreuses récompenses au niveau internationale (e.a. Prix du journal Le Monde ; Prix Nemis du Chili pour l'Afrique Noire francophone, ex-æquo avec Antoine TSHITUNGU KONGOLO), de MALIZA MWENE KITENDE et de quelques autres. *Un bus nommé "Kin-labelle"*, nouvelle, parue en 2006, constitue une révélation.

Années de guerre et d'inventivité

C'est tout à l'honneur des Congolais d'avoir continué à croire en la magie de l'écriture alors que les armes de guerre n'ont cessé de vouloir les réduire au silence.

Les Lettres à mon oncle du village de André YOKA LYE M., sous le signe de la connivence entre oncle et neveu se veulent une lecture ironique et grave des réalités congolaises. Sous le couvert des relations avunculaires, c'est une thérapie

loin de toute langue de bois, des discours des experts comme des menteries des politiciens. YOKA rend au peuple sa langue, son humour autrement dit une part essentielle de ce pouvoir de résistance et de dérision dont on retrouve l'expression dans le carnaval.

Il sera suivi par M.-L. BIBISH MUMBU, jeune citadine à la langue bien pendue, journaliste de métier qui en connaît un bout sur les coulisses de la politique, et qui plus est voyage dans le monde. Sous sa plume, experte en "parlures kinoises", c'est le personnage de Kinshasa qui se déploie, incarné par une fresque de personnages illustrative des milles facettes de la mentalité citadine à la pointe du 20^{ème} siècle, dans la plus colorée des capitales du Sud de la planète. Elle s'escrime à capter un bout de ce monstre indomptable, à rendre cette rage de vivre, de réinventer sinon de survivre à tout ce qui tente de détruire l'homme. BIBISH, virtuose du parler-écrire, n'a rien d'une chattemite .Sa parole de femme détonne dans un monde macho où les femmes elles mêmes collaborent à leur instrumentalisation. Dans un pays aux structures éditoriales défaillantes, ses textes sont dits par des comédiens. Elle nous fait part des chroniques de la mondialisation tropicale à moins qu'il ne s'agisse de la tropicalisation de la mondialisation.

Un chef-d'œuvre posthume

L'édition posthume de *Ah ! Mbongo*, en septembre 2007, après de nombreuses tribulations, a été saluée tant par la critique congolaise que par la presse belge. Paul LOMAMI TCHIBAMBA, en romancier subtil doué d'une mémoire phénoménale, dépeint Léopoldville, ville soumise à la fêrule de Bula Matari, pliée aux nécessités du commerce et de l'industrie sous la domination du dieu argent ("Mbongo" en lingala). Sans mettre des gants, il dénonce les principes du *Décalogue colonial(sic)* et leurs relents d'apartheid. Le père de la fiction congolaise de langue française décrit les injustices dont souffrent les Congolais

avec une jactance quasi inépuisable. Il dresse le relevé implacable d'une déshumanisation inspirée et justifiée au nom de la mission civilisatrice dont il ne cesse d'exhiber les masques patibulaires. Pour autant *Ah ! Mbongo* n'est pas une œuvre manichéenne.

S'il dresse des portraits au vitriol des coloniaux virtuoses de l'injure raciste et adeptes de la violence, il n'est pas plus tendre avec les Congolais et en particulier avec les "évolués qui n'ont pas volé leur surnom de "mindele ndombe"(expression moqueuse empruntée au lingala et qui signifie "blancs à peaux noires"). Les Congolais de cette sous-catégorie font étalage de leur supposée supériorité aux yeux de leurs congénères moins nantis matériellement et intellectuellement. La chute de ce roman est pour le moins abrupte : raflé au cours d'un contrôle policier et embastillé dans la prison de Ndolo, Gikwa se voit infliger quotidiennement la peine de fouet. Fessé à cul nu , jusqu'au sang, enchaîné, le coup pris dans un carcan, transformé en videur de déjections humaines dans les villas des coloniaux, le ci-devant prince héritier de HOTO MBANZA n'entrevoit aucun espoir. Ayant perdu sa femme NDAWÉLÉ dont son patron fera sa "ménagère", il est confronté à l'univers carcéral et voué au désespoir.

Tous des mutants ou pour ne pas conclure

Certes le Congo belge ne fut pas, il s'en faudrait de beaucoup, un paradis du point de vue des libertés civiques pour autant l'expression "empire du silence" qui eut la fortune que l'on sait paraît surfaite. Car elle suppose l'anéantissement total des Congolais et une totale renonciation à la prise de parole. Ce que l'histoire littéraire dément formellement, surtout après 1945.

Fascinés par la magie de l'écriture, les indigènes ont adopté la "mukanda"

(lettre ou livre dans les langues congolaises) sous l'impulsion des missionnaires et des administrateurs, ce qui a introduit leur société dans l'écrit pour le meilleur comme le pire.

Au Congo, l'indigénisme des missionnaires sera le déclencheur et le catalyseur d'écritures congolaises diversifiées. Dès cette époque, le multilinguisme des écrivains est attestée, préface à celle des universitaires d'aujourd'hui installés aux quatre coins du monde. KAOZE écrit en français, en kiswahili, en kitabwa et même en latin. Aujourd'hui un écrivain comme MUDIMBE, phénomène assez rare dans la littérature mondiale, appartient aussi bien au champ francophone qu'anglo-saxon. Espérance-François BULAYUMI (auteur du roman en lingala *Mosuni*, 2006) rédige ses ouvrages aussi bien en allemand, en français qu'en lingala. Pius NGANDU NKASHAMA, parallèlement à son œuvre en français qui continue à s'enrichir, est désormais un écrivain lubaphone reconnu et apprécié (*Bidi ntwilu bidi mpelelu*, roman). Le début du 21^{ème} siècle est marqué par l'éclatement des formes, la redécouverte des pionniers (P. PANDA, NELE Maria) ; ainsi l'édition critique des textes majeurs qui acquièrent une aura de classiques de la littérature congolaise.

Aujourd'hui les écrivains congolais forment une importante diaspora ; ils n'en continuent pas moins d'illustrer le champ littéraire congolais à la fois par la permanence de thématiques liées à leur pays et par leur usage de plus en plus marqué de langues locales dans leurs romans et leurs essais publiés aux quatre coins du monde dans une approche totalement décomplexée de leur culture tout en adoptant d'autres langues en l'occurrence l'anglais, l'allemand, l'italien, le suédois etc. C'est une véritable tour de Babel linguistique mais qui ne l'est qu'en apparence.

Antoine TSHITUNGU KONGOLO, écrivain congolais
Docteur ès Lettres de l'Université de Lille 3

Note en vue du deuxième synode africain

Un deuxième synode africain est annoncé. Il aura lieu du 4 au 25 octobre 2009 sur le thème : "L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix : 'Vous êtes le sel de la terre... Vous êtes la lumière du monde' (Mt., 5, 13.14)". Les *Lineamenta* (premier texte officiel) ont été publiés. Ils se terminent par un questionnaire destiné à stimuler la réflexion.

Divers observateurs ont émis quelques remarques à l'égard du contenu des *Lineamenta*. Le ton de la deuxième partie est considéré comme trop dogmatique et trop peu biblique. Un parallèle devrait être mis entre les situations actuelles de souffrance et l'attitude concrète de Jésus face aux blessés de la vie. On a regretté aussi que les Communautés ecclésiales vivantes ne soient évoquées que dans la conclusion. Enfin, alors que le sida fait des ravages sur le continent, il n'est mentionné qu'une seule fois, comme en passant (n° 8).

À l'époque où la JOC organisait de grandes manifestations de masse (pèlerinage à Rome par exemple), Mgr CARDIJN, son fondateur, considérait le temps de préparation comme tout aussi important que l'événement lui-même. Ainsi, pour le synode africain, toute la dynamique mise en branle peut être féconde, en particulier les prises de paroles à tous les niveaux de l'Église. Le mot même de "synode" ne signifie-t-il pas "chemin parcouru ensemble" ?

C'est aussi le motif pour lequel l'exhortation apostolique post-synodale ne suffit pas pour se rendre compte de la richesse de l'événement. Ainsi, pour le premier synode, on constate des différences réductrices entre ce qui s'est dit en assemblée et le texte de *Ecclesia in Africa*. Par exemple :

Dans le texte de l'exhortation apostolique on lit :

"Il est opportun que les femmes, ayant reçu une formation adéquate, prennent part, aux niveaux appropriés, à l'activité apostolique de l'Église." (*Ecclesia in Africa*, n° 121). Ce texte particulièrement plat a une préhistoire ; la proposition votée par les évêques avait dit :

"Que l'Église établisse des ministères pour les femmes et intensifie ses efforts pour favoriser leur formation." (Proposition 48, votée à une forte majorité par les Pères).

Et encore avant cela, l'évêque John NJUE du Kenya (celui-là même qui vient d'être créé cardinal) avait souhaité dans l'*aula* : "Il faudrait créer des ministères laïcs auxquels les femmes auraient le droit de participer et il faudrait prendre des mesures pour bien les préparer et bien les former à ces ministères. Les femmes devraient avoir le droit de conduire les services du dimanche qui se font là où il n'y a pas de prêtres à disposition."

Le mouvement de haut en bas qui est toujours très puissant dans l'Église romaine doit être complété d'un mouvement de bas en haut. Celui-ci pourrait s'exercer de trois manières :

1. Dans les communautés chrétiennes de tous niveaux
2. De la part des théologiens africains
3. Par une meilleure connaissance de ce que les évêques africains ont déjà écrit sur les sujets étudiés au synode.

Qu'est-il possible de faire dans ces trois domaines ?

1. *Dans les communautés chrétiennes de tous niveaux*

Il faut stimuler la participation de plus de personnes et de groupes possible à la réflexion et à la prise de parole

concernant le sujet. Pierre LEFEBVRE écrit très justement : "Ce sont ceux qui la vivent au quotidien qui doivent arriver à exprimer leur souffrance (.) Il est souhaitable que les communautés chrétiennes d'Afrique affinent leurs méthodes de travail dans le sens d'une analyse sociale dans une perspective de libération".

Les commissions "Justice et Paix" ont certainement un rôle à jouer (il en est fait mention au n° 57 et à la question 15 des *Lineamenta*). Il faudrait aussi créer les moyens pour stimuler les chrétiens de la base (sur le continent et parmi les Africains de la diaspora) à raconter tant les souffrances que les libérations qu'ils vivent concrètement. Ceux et celles qui sont sur les terrains ont beaucoup à apporter. Il importe en effet d'être concret, selon ce conseil d'un aumônier d'action catholique : "Si tu apportes des faits et des situations vécues, on ne peut pas te contester". Il ne suffit donc pas de se satisfaire d'incantations moralisantes. Une analyse rigoureuse est nécessaire pour chercher les vraies causes des situations.

Il faut certainement entendre des témoins au sujet des situations extrêmes. Parmi les victimes, il faudra aussi faire mention des pasteurs assassinés : ceux du diocèse de Bukavu ont été particulièrement visés (les évêques MUNZHIRWA et KATALIKO), mais il y en a d'autres, par exemple, Mgr RUHUNA de Gitega et Mgr NTERERE de Muyinga (Burundi l'un et l'autre). La mémoire du peuple pour ses martyrs doit être exprimée au synode.

Pourquoi les Églises de réveil réunissent-elles tellement de monde ? Une des raisons est sans doute à chercher dans le fait que les participants y partagent leurs problèmes concrets dans une ambiance chaleureuse et enthousiaste. Dans une perspective moins fondamentaliste, les communautés ecclésiales vivantes pourraient être des lieux de partage et d'analyse sur les questions concrètes de vie.

2. De la part des théologiens africains

Dans la recherche des fondements pour un monde de justice et de paix, la perspective chrétienne est évidemment indispensable, mais elle ne devrait pas être la seule : il existe dans la sagesse coutumière africaine quantité d'éléments importants qui peuvent être stimulants (notamment en ce qui concerne la gestion des conflits). Il serait extrêmement grave de laisser entendre que seul le christianisme peut moraliser la vie publique.

Les théologiens africains, surtout ceux qui se consacrent à l'éthique, ont un rôle important à jouer pour détecter, dans l'éthique africaine traditionnelle, tout ce qui peut servir de fondement pour une Afrique de justice et de paix. Je pense, parmi d'autres, à Bénédet BUJO ou à Albert KENKFUNI.

3. Les prises de position des évêques africains sont-elles connues ?

Il est symptomatique que les références citées dans les *Lineamenta* soient presque exclusivement romaines. Le SCEAM n'est cité que deux fois sur 79 références. Pourtant, les évêques africains sont souvent intervenus dans des questions de société et ont produit de nombreux documents. Il est impérieux de collecter le plus possible de ces textes et de les faire connaître.

On a parfois critiqué la prudence, voire la compromission de certains évêques, mais cela ne suffit pas à disqualifier tous leurs textes.

Bibliographie

Sur le premier synode africain (1994) :

Les thèmes de justice et de paix étaient déjà au programme de ce synode.

- (Avant le Synode) M. CHEZA, H. DERROITTE et R. LUNEAU, Les

évêques d'Afrique parlent, Paris, Centurion, 1992.

- M. CHEZA, *Le Synode africain. Histoire et textes* (éd.), Paris, Karthala, 1996. Contient une centaine de résumés d'interventions d'évêques et le texte des 64 propositions (en principe secrètes) votées par les évêques.
- R. LUNEAU, *Paroles et silences du Synode africain*, Paris, Karthala, 1997. Analyse diachronique des grands thèmes discutés, leur émergence et leur affaiblissement.

Sur le prochain synode africain :

- Les *Lineamenta* ont paru dans D.C., 2006, p. 830-861. Ils se terminent par une série de questions. Malgré le sujet, ce texte semble relativement ecclésiocentrique. Il est également reproduit dans J. NDI-OKALLA et A. NTALOU, *D'un synode africain à l'autre*, Paris, Karthala, 2007.
- Les deux textes du SCEAM cités dans les *Lineamenta* méritent attention. L'un (note 36) renvoie à la VII^{ème} Assemblée plénière tenue à Kinshasa en 1984 (D.C., 1984, p. 1041-1043 et surtout D.C., 1986, p. 260-272). L'autre (note 16) émane de la XII^{ème} Assemblée plénière et constitue une véritable encyclique continentale : *L'Église-Famille de Dieu : lieu et sacrement de pardon, de réconciliation et de paix en Afrique*. "Christ est notre paix" (Ep., 2, 14). Texte dans D.C., 2002, p. 64-86.

- Pierre LEFEBVRE, "Préparer le synode des évêques pour l'Afrique", dans *Spiritus*, n° 186, mars 2007, p. 91-95.
- Augustin RAMAZANI BISHWENDE, "Le prochain Synode africain est-il pertinent ?", dans *Nouvelle Revue Théologique*, t. 129, 2007, p. 591-607.

Voir en outre :

- *La Documentation catholique*.
- Rigobert MINANI, *Existe-t-il une doctrine socio-politique de l'Église ?*, Kinshasa, Cepas, 2000.
- Léonard SANTEDI, *Les défis de l'évangélisation dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2005.
- M. CHEZA, *À partir des lettres des Évêques africains*, dans *Spiritus* : n° 181, décembre 2005, p. 425-434.
- M. CHEZA et G. van't SPIJKER (dir.), *Théologiens et théologiennes dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Paris-Yaoundé, Karthala-Clé, 2007, 271 p.
- Les travaux du Conseil Œcuménique des Églises. Voir notamment le document final de la 8^{ème} Assemblée mondiale du CEE qui s'est tenue en décembre 1998 à Harare (Zimbabwe) : *Être ensemble à l'ombre d'une croix africaine*, dans D.C., 1999, p. 495-496 ; voir aussi le message final de la 9^{ème} Assemblée mondiale du CEE qui s'est tenue à Porto Alegre en février 2006 et qui s'intitule *Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce*, dans D.C., 2006, p. 394-395.

Maurice CHEZA
Professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain
le 29 novembre 2007

Au besoin, je veux bien servir de plaque tournante pour recueillir et diffuser des informations et notamment les références de textes : mauricecheza@skynet.be



"Si tout ce qui vient d'ailleurs n'a pas les mêmes titres à être accueilli et retenu, si même parfois il faudra le rejeter, ce sera pour diverses raisons qu'une analyse adéquate pourra préciser, mais non parce que le dernier mot aurait déjà été dit. Si "Dieu est Dieu" (selon les Bakongo), rien ne l'empêche d'avoir plus d'une façon de se donner à reconnaître et à aimer." (O. BIMWENYI-KWESHI, *Discours théologique négro-africain*, Louvain, 1977, p. 495).

Place et rôle de la femme dans la diaspora congolaise de Suisse 1980-2005 (II)

Quelques rôles de la Congolaise de la diaspora entre la Suisse et le Congo.

(Sur) active professionnellement

Quelles que soient leurs raisons d'immigrer en Suisse durant les deux décennies considérées, les Congolaises interrogées soulignaient d'abord leur obligation d'une rapide insertion sociale via évidemment le marché du travail dominant. Car si d'une part pour les unes à peine arrivées cet accès à la valeur travail était au cœur de leurs projets migratoires, et c'est donc logiquement qu'elles se ruèrent rapidement dans la recherche du moindre emploi, d'autre part et pour toutes ces femmes, l'insertion sociale et l'autonomisation financière qui en découlerait étaient, faut-il le rappeler, une exigence constante primordiale de la société d'accueil. Celle-ci en use bien aussi comme une variable supplémentaire d'appréciation de la capacité d'adaptation et d'intégration des étrangers et donc de ces Congolaises tentant de s'incorporer en Suisse généralement par l'asile politique.

Soulignons que les politiques suisses d'asile en durcissement constant depuis les années 1980 n'ont cessé d'insister sur le devoir impérieux des requérants d'asile de sortir rapidement de l'assistance publique au profit d'une autonomie financière. Manière de dire que les non autonomes financièrement avaient d'avance peu de chances d'admission de quelque durée que ce soit.

Les migrantes étaient obligées par la société d'accueil à l'activité professionnelle pour survivre, s'insérer, et peut-être être incorporée en Suisse. Le statut de demandeur d'asile (permis N) ou celui d'admis provisoire (permis F) dans lequel de nombreuses personnes végèteront souvent durant une décennie, avant d'être définitivement acceptées ou non en Suisse, induisaient non seulement

un nivellement par le bas des statuts professionnels qui leur étaient accessibles, mais aussi ils induisaient leur disqualification professionnelle de droit (non-reconnaissance de leurs éventuelles qualifications, non-reconnaissance du droit d'accroître leurs potentiels de qualification par la formation).

Les bénéficiaires de ces titres de séjour précaires n'étaient légalement parlant employables que dans des travaux inférieurs peu rémunérés dans certains secteurs économiques demandeurs de la main d'œuvre sous ou non qualifiée. Les 33 femmes que j'ai interrogées (et qui étaient réparties à presque égalité entre les deux décennies ; 15 pour la première, 18 pour la suivante) avaient attendu entre 3 et 10 ans avant l'obtention d'un titre de séjour stable (permis B réfugié).

Durant ces années d'attente, ces femmes furent ouvrières non qualifiées dans le nettoyage, la vente, la restauration, l'hôtellerie, l'industrie, les établissements médicaux sociaux et le travail domestique. Des emplois insatisfaisants et précaires au sens du rapport BELORGEY en France¹, car incapables de procurer des ressources chroniquement suffisantes permettant à celles qui les exercent et/ou à leurs familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales ou sociales et peut-être de jouir de leurs droits fondamentaux. Des emplois qui induisent déjà auprès d'elles dès les années 1980 des stratégies de suractivité. Celles-ci impliquaient qu'à côté de leurs emplois principaux à plein temps, ces femmes égrenaient d'autres petits emplois à mi-temps variables. Déclarés ou non, ils étaient exercés souvent dans les mêmes secteurs avant ou après ces emplois principaux.

¹ Rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", avis du Conseil économique et social français du 11 février 1987.

La décennie 1980-1990 fut encore celle d'un boom économique en Suisse et elle a été vécue par les Zaïroises-Congolaises d'alors comme une époque d'abondance au moins de ces emplois précaires. Lesquels, selon le témoignage de Madame EY, 48 ans et arrivée en 1985, faisaient plus encore l'affaire des migrantes économiques temporaires venues juste pour se constituer de petits fonds par quelques années de travail en Suisse avant d'en repartir. Elle disait : "... c'était une époque où l'on trouvait malgré tout facilement son petit emploi. Les entreprises qui avaient probablement des carnets de commandes pleins courraient derrière les travailleurs. Lors des rendez-vous réguliers avec nos assistantes sociales, celles-ci nous demandaient si nous avions ou si nous voulions changer d'emplois. De nombreuses offres d'emplois leur parvenaient directement des entreprises pour intéresser leur clientèle en quête potentielle d'emploi (...). On ne toquait pas aux portes de trois sociétés sans être engagée dans l'une (...). Des copines qui ne voulaient pas rester en Europe à l'époque en profitaient pour travailler intensément pendant 2 ou 3 ans pour se faire un petit pécule. Puis elles retournaient à Kinshasa lancer leurs petites affaires (...). C'est fini aujourd'hui. Le travail est devenu très rare car il faut vraiment attendre même une année pour dénicher un petit travail de serveuse, même à mi-temps, dans un restaurant. Cela n'existait pas quand nous arrivions" (Madame EY, entretiens à Lausanne, janvier – mars 2002). Soulignons que les économistes suisses établissent effectivement que la décennie 1990-2000 fut celle d'une petite mais réelle récession induite en Suisse en partie par les effets économiques de certaines crises internationales majeures comme la guerre irako-internationale de 1991.

Ce n'est pas charger cette décennie 1980-1990 que de noter qu'elles revivaient en Suisse, même si c'est dans des proportions moindres, certaines contraintes déjà vécues au pays d'origine. Ainsi la modicité des revenus engendrait

d'une part de multiples difficultés personnelles (gérer à grand peine ses dépenses, supporter le poids psychologique de l'insécurité financière, la réduction du temps libre accordé à l'épanouissement personnel...) et d'autre part des difficultés dans les rapports avec certains interlocuteurs sociaux (banques, logeurs...). C'est d'ailleurs contre ces contraintes que deux types de réactions étaient opposées très tôt.

Le premier concerne des stratégies micro entrepreneuriales informelles puis si possible formelles. Cette dernière possibilité n'est réalisable que pour les rares détentrices des permis de séjour stables. A l'exemple de Madame SR. Née en 1957 dans le Bas-Congo, cette ancienne enseignante d'école primaire puis agent comptable des super marchés Chez Yaya, arrive en Suisse en début 1980 pour rejoindre son époux rencontré et épousé au Zaïre. Ce Vaudois y travaillait alors pour le CICR impliqué dans l'assistance d'urgence aux milliers de réfugiés angolais de la violence qui affluaient dans cette province congolaise. Ne concevant pas rester à domicile à ne faire que du ménage, elle que son père éduqua dans le sens de l'individualisme social mesuré pour "... ne pas tout attendre des autres", alors que son époux se levait à 5h00 du matin pour aller au travail, Madame SR se fera engager après quelques jours de recherche d'emplois comme aide cuisinière dans un restaurant de la *Migros* et y commençait : "...avec 1.800 francs suisses par mois. Après les 3 mois d'essai, j'ai obtenu une augmentation de 50 francs, augmentation qui a été progressive parce que mon travail était très apprécié par la gérance. Après deux ans, j'atteignais un salaire de 2.200 francs. Ce salaire et celui de mon mari nous faisaient vivre convenablement. Nous habitons un trois pièces et nous avons acheté une voiture d'occasion. Mais si j'étais une femme seule, je crois que mon salaire aurait déjà été insuffisant devant les 5 principales dépenses que je devais payer notamment le loyer, l'entretien, les assurances, la nourriture, l'habillement. A moins de s'habiller en

friperie chez Caritas. Rien que le loyer devait me prendre 600 francs par mois " (Madame SR, entretiens à Genève, octobre – novembre 2000).

Elle y passera 30 mois entre mi 1980 et fin 1982 avant de partir se lancer, avec la bénédiction de son époux, dans l'ouverture risquée d'une première boutique pour produits africains à Genève. Après avoir expérimenté durant cette période un commerce ambulancier et/ou de porte-à-porte vers une clientèle d'Africain-es laborieusement rencontrée, constituée et estimée. Y compris en besoins grâce aux contacts avec certains d'entre eux dans les transports publics, sur la route, ou lors de leurs achats à la *Migros*. Moments où elle leur parlait déjà des marchandises qu'elle offrait et même dont un stock était prêt dans une mallette portable. Elle débutera avec les pagnes pour femmes africaines, s'approvisionnant en petite quantité chez un grossiste suisse à Bâle. L'affaire est rentable. Madame SR demande alors à son époux de louer pour elle un petit local aux Grottes où étaler son stock de trois marchandises (disques musicaux, vêtements, produits de beauté) les plus demandées par les clients rencontrés. Rentabilité oblige, la boutique déménagera dans un local plus spacieux sur la rue Rossy un semestre plus tard. Rentabilité qui permettra à Madame SR de signer trois années plus tard un contrat de quotas d'achat à prix d'usine avec la multinationale hollandaise *Vlisco* qui fabrique les pagnes wax hollandais.

En 1987, c'est au tour de l'époux de Madame SR d'avoir l'idée d'une alimentation africaine pour "faire connaître aux Suisses la richesse gastronomique vécue à partir du Zaïre". Les importations régulières se feront par avion depuis Kinshasa (ex-Zaïre ou RD Congo), Brazzaville (Congo Brazzaville), Yaoundé (Cameroun), Abidjan (Côte-d'Ivoire), où l'on aura préalablement recruté un employé local s'occupant des achats auprès des producteurs non organisés et des expéditions vers la Suisse. Diversification des pays d'approvisionnements qui en assure la

régularité et la sécurité même en cas d'instabilité politique ou économique dans l'un ou l'autre pays.

Le deuxième type de réaction est propre aux femmes qui végètent longtemps dans des statuts de séjour précaires et qui étaient privées d'emblée ainsi de la moindre possibilité d'obtention si besoin d'une patente commerciale pour lancer une activité indépendante formelle. Elles se limitaient soit au micro commerce informel déjà abordé, soit et/ou surtout elles importaient, adaptaient et actualisaient dans le contexte suisse les pratiques populaires tontinières kinoises du *likelemba* et du *moziki*. Lesquels sont des mutuelles de fait où les membres, obligatoirement des égaux sociaux, mettent chaque mois une somme d'argent dans un pot commun gardé par une responsable choisie pour ses qualités morales, humaines et sociales. Chaque membre empochera à son tour comme entendu d'avance la totalité des mises.

Les deux tontines se distinguent bien tant par la qualité des membres que par l'usage faisable par principe des mises tournantes y distribuées. Si le *likelemba* peut être mixte en admettant hommes et femmes et que les mises financières y distribuées servaient exclusivement à financer des projets économiques, le *moziki* était totalement féminin et l'usage des ressources y distribuées était libre pourvu qu'elles contribuent à raffermir la solidarité et l'amitié totales qui sont deux valeurs centrales.

Ces tontines apparaissent en réalité comme des formes d'épargne et des moyens sûrs de lever de (petits ?) capitaux sans intérêt pour des personnes d'ailleurs exclues d'avance pour diverses raisons (permis de séjour précaire, racisme institutionnel ...) des crédits bancaires².

²BAGALWA MAPATANO J., 2004, "l'usage féminin des tontines. La "maison congolaise" en Suisse", in : Laurent MONNIER et Yvan DROZ (dir.), Côté jardin, côté cour. Anthropologie de la maison africaine, Nouveaux cahiers de l'IUED, n° 15, Genève : IUED ; Paris : PUF, p.184 (p.181-207).

Dans le contexte migratoire où ceux ou celles qui avaient jadis un statut social acceptable et même une formation supérieure se retrouvent souvent dans des emplois subalternes mal payés, ces pratiques revêtent une importance particulière. Comme l'illustre le cas de Madame CTK, 55 ans, arrivée en Suisse en 1979 pour rejoindre son époux qui s'y était réfugié depuis 1977 et où il poursuivait des études de sciences politiques. Il sera engagé au début des années 80 par une régie immobilière genevoise où il gravira les échelons jusqu'au poste de directeur adjoint au milieu des années 1990. Bien avant cela, son épouse CTK avait été obligée de reprendre une nouvelle formation d'aide soignante à Lausanne où son diplôme zairois d'infirmière n'avait pas été reconnu. Dès 1983, elle travaillait comme aide-soignante dans une EMS et intégrait un *likelemba* formé avec d'autres compatriotes amies en 1985 et grâce auquel elle réunira petit à petit un fonds de commerce. En 1990, elle avait "mangé" (= recevoir à son tour les mises) près de 40.000 francs qui circulaient dans ses "...petits business. Mon domicile était devenu presque un dépôt et il fallait absolument ouvrir un magasin...". Quand elle apprendra qu'un couple mixte (époux suisse, épouse sénégalaise) propriétaire d'un troisième magasin africain à Genève cherchait un repreneur pour 70.000 francs, elle se précipitera sur l'affaire au grand étonnement de son époux qui ne se vit demander qu'un prêt de 15.000 francs sur sa propre épargne. Elle engagera d'ailleurs ce dernier en 1998 après l'échec de son projet de retour au Congo via la participation avortée au nouveau régime de Laurent-Desiré KABILA, dont il fut l'un des partisans en Suisse durant la guerre de l'AFDL soutenue par la première coalition sous-régionale africaine (Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, Tanzanie, Afrique du Sud, Zimbabwe, Namibie) contre l'ex-Zaïre de MOBUTU (Madame CTK, entretiens à Lausanne, janvier – mai 2000). Les tontines contribuaient donc à égaliser encore un peu plus les rapports sociaux de genres dans la diaspora congolaise en y

renforçant l'autonomie des femmes qu'elles impliquaient et pour lesquelles elles constituaient donc l'un de leurs espaces de liberté face aux maris et/ou compatriotes masculins.

Bâtisseuse informelle des liens intercommunautaires (et interculturels ?).

Si ces réussites en termes d'individualisme adaptatif (auto-emploi, une certaine accumulation) induites par ces pratiques tontinières n'étaient pas généralisables, elles ne relevaient plus non plus du fait isolé auprès des personnes d'origine congolaise. En 2003, il y avait près de 100 petites entreprises (habillements, bars restaurants, salons de coiffure, alimentations, transferts de fonds, photo et vidéo, et même surprise, une en gestion de fortune) dont la moitié était répartie entre Genève et Lausanne, avec une moyenne de 1½ employés à plein temps par commerce. Leur pérennité reposait sur la combinaison stratégique des logiques d'ethnic business (au sens d'Ivan LIGHT) et de l'enclave ethnique (au sens de PORTES et JENSEN)³ par leurs propriétaires et/ou gérants majoritairement des femmes certainement à cause de la réputation de gestionnaires austères dont elles étaient plus créditées à tort ou à raison déjà par les hommes eux-mêmes (époux et/ou hommes associés).

Ainsi l'Angolo-Congolais, Monsieur MG, 50 ans, propriétaire de deux épiceries à Genève et à Lausanne, justifiait par cette raison son éloignement de la gérance quotidienne de l'épicerie de Genève au profit de sa femme, et de celui de Lausanne au profit d'une vendeuse gérante. Lui-même se contentant des approvisionnements, des inventaires et de la comptabilisation. Selon lui : "Les femmes gèrent mieux que nous les hommes car elles s'engagent rarement dans la moindre dépense non programmée

³LIGHT I., 1979, "Disadvantaged Minorities in Self-Employment", *International Journal of Comparative Sociology*, n° 20, p.31-45 ; PORTES A., JENSEN L., 1987, "What's an ethnic enclave ? The Case for Conceptual Clarify", *American Sociological Review*, no 52, p.768-771.

ou encore non utile de leur point de vue. Une femme offrira rarement une bouteille de coca à sa copine qu'elle n'a pas vue depuis de mois, alors qu'un homme est vite prêt à fêter à sa manière pareille retrouvaille en partageant même cette bouteille avec un ami qui, par exemple, rentre d'un voyage au Congo. Deux attitudes différentes donc devant une même situation. Pour la femme un coca n'est pas utile pour montrer la joie de la retrouvaille à sa copine, alors que pour l'homme cela semble être le contraire. Calculez, si cet homme a cinq amis non vus, il dépensera dix francs pour cinq cocas. Alors que dans la même situation la femme n'aura rien dépensé. Les femmes se limitent beaucoup et gèrent mieux que nous" (Monsieur MG, entretiens à Genève et Lausanne, janvier – mai 2002).

Ces micro commerces se doubleront progressivement d'une fonction sociale latente informelle d'harmonisation interculturelle tripolaire entre Congolais, Africains et Suisses. Lieux privilégiés pour certains approvisionnements des membres des micro diasporas africaines se constituant en Suisse, ils seront progressivement et souvent leurs seuls lieux et espaces de rencontre libre, de (re)découverte, de contact, de dialogue, d'échange d'expériences, de (re)connaissance mutuelle et donc de possible (re) construction informelle (y compris pour les Congolais eux-mêmes) des sociabilités externes et donc des liens sociaux. Ceux-ci transcenderaient et réviseraient les stigmatisations dont ces micro diasporas africaines firent à différents moments l'objet de la part de la société d'accueil et auxquelles hélas elles s'opposèrent dans les années 1980. Elles l'exprimèrent alors par des stratégies d'évitement ou de rejet, de dénigrement, de désolidarisation, de conflit, et de distinction autour des enjeux socio-économiques ou symboliques différenciés qu'est l'appropriation par des membres de telle micro diaspora des opportunités d'intégration perçues comme disponibles pour eux avec la mise à l'écart des espaces de compétition des membres

de telle autre micro diaspora stigmatisée donc discréditée.

Nous savons par Erving GOFFMAN que la stigmatisation, qui s'accompagne de la dénégation des particularités individuelles au profit d'un stéréotype collectif, est un processus par lequel des acteurs ou des institutions relèvent des traits de certains individus pour les différencier et les inférioriser dans l'interaction sociale où ces traits acquièrent une valeur négative qui discrédite, discrimine et conduit à l'exclusion de ceux qui en sont porteurs ou contaminables⁴. Ainsi avec l'arrivée en Suisse au début des années 1980 des requérants d'asile africains majoritairement zairois et/ou angolais, la communauté africaine, alors très réduite en nombre et en composition sociale (étudiants, fonctionnaires) et qui ne présentait aucun problème particulier sauf de susciter une certaine curiosité des indigènes, perdra sa cohésion. En même temps qu'elle faisait naître pour la première fois un problème quant à la politique suisse d'asile, car elle soulèvera les passions des autochtones quant à l'attitude à adopter envers ces nouveaux étrangers assimilés par certaines franges dominantes (citoyens, politiques et médias de droite) à des envahisseurs qu'elles diabolisèrent à travers une équivalence simpliste "réfugié" = "Zairois", "Zairois" = "Africain", donc "Africain" = "réfugié". Parmi les Africains de Suisse, il sera désormais de bon ton de se distinguer quand l'on se présentait "je suis Africain, mais je ne suis pas réfugié" pour dire qu'on n'était donc ni Zairois ni Angolais.

Il s'enclencha alors un processus de rejet, jusqu'au début des années 1990 quand arrivèrent les Somaliens qui remplacèrent les Zairois et/ou Angolais dans la stigmatisation anti-africaine, se répercutant en sept cascades sur toutes les communautés africaines à partir de la

⁴ GOFFMAN E., 1963, Les stigmates, Paris, éditions de Minuit, p.14.

nouvelle attitude des autochtones⁵ : rejet de tous les Noirs dans leur ensemble perçus comme des réfugiés visibles, rejet des Africains subsahariens ou Noirs par les Nord-Africains blancs qui trouvent ainsi un prétexte pour se distancier encore d'une population avec laquelle ils ne se sentent en général que peu d'affinités, rejet des Noirs africains par les Noirs des Amériques qui refusent désormais d'être confondus avec les premiers stigmatisés, rejet des originaires de l'Afrique centrale en majorité des Zaïrois par les Africains d'autres régions et notamment de l'Afrique de l'Ouest, dominés par exemple par les Sénégalais plus nombreux, qui lancèrent l'équation distinctive "réfugié" = "mauvais africain" = "Zaïrois" seulement. Les attitudes de distanciation encore observables aujourd'hui par exemple entre Zaïrois-Congolais et Sénégalais remonteraient-elles à cette époque ? Les trois derniers rejets opéreront dans la communauté zaïroise : rejet des requérants d'asile et qui font mauvaise image au sein de leur communauté par leur arrivée quelque peu massive et agitée (jeunes pour la plupart) de la part de leurs compatriotes et aînés non requérants d'asile y compris de mêmes ethnies ou régions d'origine, rejet des "faux requérants" ou migrants, plus pour des raisons économiques ou culturelles par des "vrais réfugiés politiques" à partir des critères arbitraires empruntés aux acteurs autochtones dominants hostiles déjà évoqués, rejet des "mauvais faux requérants" - commettant des délits surmédiatisés et éclaboussant par ricochet le reste des communautés - par les "bons faux requérants" car respectant les règles d'accueil. Les communautés africaines se fragmentaient.

Progressivement incontournables pour les communautés africaines, qui y trouvent denrées de base et autres produits y compris culturels ethniques non offerts par le marché dominant, ces petits commerces tenus par les Congolaises (et

donc elles-mêmes) contribueront à leur manière à les rapprocher. Les rencontres libres qu'ils rendent possibles dans la durée entre ressortissants africains de différents statuts et nationalités (même les Zaïrois-Congolais entre eux) leur permettent de découvrir la diversité des uns et des autres d'une part et d'autre part la non-correspondance des uns et des autres aux stigmatisations et préjugés dont ils sont coiffés. D'où la possibilité de réviser leurs préjugés négatifs croisés.

Ainsi, c'est après de longues fréquentations de ces deux magasins, que des fonctionnaires internationaux africains de Genève avoueront au début des années 90 à Madame SR qu'ils avaient longtemps cru à tort aux clichés qui circulaient sur sa communauté comme repère de frimeurs, d'escrocs, d'abuseurs d'asile, ou tout simplement d'asociaux violents. Et que les gens qu'ils rencontraient étaient éloignés de l'image exécrationnelle qui leur fut globalement collée dans le passé.

Constat presque similaire et à Genève 12 ans plus tard pour Madame MHK, 48 ans et célibataire, mère de 2 filles, à qui un Suisse de 55 ans propriétaire d'un bar restaurant de 50 couverts en quasi-faillite en 1995 loua au début sa patente à contre-cœur à cause de son origine nationale. Prétendant avoir une clientèle africaine à elle, Madame MHK renversait son stigmate tribal pour le transformer en ressource en convainquant son bailleur de patente de muer l'établissement typiquement suisse en congolo-suisse voire en potentiel afro-suisse. Mets types suisses, congolais et africains (par sous-régions) identifiés seront proposés à une clientèle multiethnique escomptée par un établissement qui, pour le symbole d'ouverture intercommunautaire, ornait ses murs de tableaux, statues, masques, petites cartes et/ou noms des lieux tirés des deux contextes culturels. L'afflux recherché interviendra. Car dans ce quartier de la presse, l'établissement passera au fil du temps de l'état d'espace bigarré mélangeant les genres communautaires à celui de rencontre et

⁵ KANYANA M., 1998, "Solidarités. Entre nous. L'Africain est-il un loup pour l'Africain ?", in : Regards africains, n° 41-42, Genève, p.18.

dialogue intercommunautaires informels entre gens de différents horizons et nationalités appâtés à grand renfort de flyers publicitaires dans les boîtes à lettres du quartier. Et aussi dans le cas de ses compatriotes par la publicité orale que Madame MHK multipliera dans certains de leurs autres espaces ou à l'occasion des rencontres régulières (petits commerces africains, petites églises néo-évangéliques congolaises, concerts musicaux congolais, deuils, conférences).

S'acquittant régulièrement de ses créances auprès du bailleur de patente, Madame MHK gagnera son estime jusqu'à entendre de lui en 2000 qu'il : "était surpris de n'avoir pas trouvé l'escroc potentiel contre lequel certains n'avaient mis en garde. En me disant que les Zaïrois seraient des mauvais payeurs, ou encore que les Africains se bagarreront chaque jour chez moi et qu'à cause d'eux je perdrais ma patente. C'est pourtant des gens comme les autres et qu'on a eu tort, comme hélas on le fait pour tout le monde qu'on ne connaît pas, de juger globalement à partir des impairs de quelques-uns d'entre eux" (Madame MHK, entretiens à Genève, septembre – octobre 2002).

Les propos de Mesdames SR et MHK donnent à voir que ces petits commerces tenus par les personnes d'origine congolaise deviennent progressivement et même durablement des lieux de présentation et de (re) construction d'une autre image de soi communautaire positive ou positivée dans le dialogue intercommunautaire qu'ils occasionnent. Et comme tout dialogue, comme dirait Francis JACQUES, il permet la reconnaissance mutuelle des interlocuteurs comme personnes et tente d'instaurer une commune relation au réel⁶. Ce qui exige l'intériorisation non seulement des règles de compétence communicative mais aussi l'assurance des conditions minimales sécurisant sa

continuité durable. Ainsi ces commerces et leurs tenancières imposent-ils implicitement voire énoncent et rappellent-ils parfois explicitement sept règles (tolérance, respect, courtoisie, maîtrise de soi, écoute, absence de violence y compris verbale, conformité normative) de bonne conduite intransigeables pour tous. Et particulièrement pour les Congolais dont ces lieux "nationaux" tenus par ces "mères" (comme le veut le jargon populaire kinois) deviennent des espaces d'un réel contrôle social informel.

Le déviant qui risque de ternir la réputation de sa nationalité d'origine – en petit nombre et donc où tout le monde peut connaître tout le monde – communautarisée dans le contexte d'exil, fera d'une part les frais de la pression diffuse réprobatrice de la coutume kinoise du *matongi* qui y est très vivace. Elle réfère à la critique ironique formulée souvent lors des rencontres quotidiennes dans les espaces publics et notamment les *nganda* (ou bars à Kinshasa), et amplifiée grâce à eux, contre des actes asociaux reprochés à un acteur ou un réseau d'acteurs. Il y subira aussi souvent d'autre part des remarques assumées par ses aînés migratoires et donc souvent ses aînés sociaux. Ils lui demanderont "s'il se prenait désormais pour le roi de Suisse", fictif s'interroge Madame SR, pour oublier l'existence d'un ordre socio-juridique à respecter en Suisse. Les femmes en tant que principales animatrices des espaces commerciaux "congolais" deviennent grâce à ces espaces des médiatrices intercommunautaires informelles en Suisse. Elles (re) assument aussi de nouveaux rôles valorisés vers leur société d'origine.

Assistante sociale familiale transnationale informelle

Pour la Congolaise, l'autonomie et l'égalité sociale de genre arrachées depuis le pays d'origine sont ancrées malgré tout dans le contexte migratoire suisse. Elles les mettent cependant devant l'impératif

⁶JACQUES F., 1985, L'espace logique de l'interlocution. Dialogiques II, Paris, PUF, p.99-124.

du choix du type des nouvelles relations et responsabilités à assumer vis-à-vis par exemple de ses principaux réseaux d'appartenance au Congo où ils n'échappent pas souvent aux effets destructurants et destructeurs des crises socio-politiques et socio-économiques globales croissantes. S'instaureront alors progressivement des relations d'assistance socio-économique des réseaux familiaux (nucléaire, élargie) qui les sollicitent à des rythmes variés.

D'abord sporadiques dans des cycles longs durant la décennie 1980-1990, ces relations deviennent quasiment régulières dans des cycles très courts dans la décennie suivante à cause de la paupérisation subie par ces réseaux. Ainsi des migrantes arrivées dans la première décennie ne se souvenaient pas à l'époque s'être senties forcément obligées de soutenir leurs proches au Congo. Ou "n'avoir pas été harcelée" par eux, mais au contraire pouvaient même subir de leur part une certaine ingratitude après qu'ils eussent reçu d'elles des aides occasionnelles dont on minorait rapidement l'importance, à une époque où la machine socio-économique zaïroise fonctionnait encore. Madame SR était ainsi : "excédée par un cousin à qui j'envoyais tous les six mois 200 dollars. Et qui, au lieu de me remercier dans ses lettres, me demandait plutôt ce que, paraît-il, je croyais qu'il ferait avec ce qu'il appelait petit montant, croyant peut-être que je roulais sur l'or comme je vivais en Suisse. J'ai dû une fois vers 1989 inviter mon père et ma mère qui sont toujours à Kwilu-Ngongo et qui eux ne me demandaient rien pour qu'ils viennent voir qu'en Europe ce n'est pas le paradis de l'argent facile, comme le pensaient mon cousin et même mes deux frères et ma sœur aînée qui vivaient à Kinshasa. J'avais rompu avec ces parents ingrats". Pour seulement quelques années car elle reprendra d'envoyer quand c'est possible 100 dollars à sa sœur aînée "pour aider à la scolarité des enfants" dont le père était tombé dans le chômage de longue durée depuis les émeutes politiques de 1993 qui

détruisirent le tissu économique kinois et notamment l'entreprise qui l'employait.

Madame SR comme d'autres femmes et hommes mariés aux Suisses et Suissesses poursuivaient leurs assistances familiales vers le Congo en accord avec leurs conjoints. À les entendre, la conjugalité mixte n'était nullement un obstacle. Mais tout dépendait des ressources disposées par ces ménages mixtes où s'était enraciné plutôt un consensus de soutenir ces "parents" frappés par les crises socio-politique et socio-économique à partir des années 1990. Depuis ces années, les migrantes s'estimaient même souvent être dans le devoir d'assister proactivement leurs proches au Congo. Même si ceux-ci pouvaient aussi les solliciter régulièrement car comme disait par exemple Madame DD : "ils sont dans une souffrance infernale au Congo, où il n'y a plus d'hôpitaux accessibles à ceux qui ne payent pas comptant, où les parents n'ont plus d'argent pour scolariser les enfants, où politiciens véreux et leurs guerres détruisent et appauvrissent massivement le pays et les gens". Ces relations impliquaient d'une part des transferts (monétaires, biens manufacturés de valeur, produits de consommation, produits pharmaceutiques, produits scolaires rares sur le marché local...) et d'autre part des prises en charge financières des services vitaux fournis à leurs réseaux d'appartenance et notamment familiaux par certains prestataires locaux qui peuvent avoir des relais officiels ou officieux en Suisse et se sont d'ailleurs spécialisés dans la captation d'une clientèle diasporique disposant d'un pouvoir d'achat bien élevé par rapport à celui très dérisoire disposé par la grande majorité de la population congolaise.

Ce nouveau rôle de pourvoyeuses transnationales conforte les migrantes dans des pouvoirs symboliques réels et durables dont elles sont conscientes et leur permet ainsi d'agir et de négocier dans ces réseaux d'appartenance désormais au-delà de la sphère jadis établie par l'idéologie

patriarcale décadente. C'est l'exemple de Madame DD, 46 ans, arrivée en Suisse en 1990 par ses efforts comme elle se plaît à le rappeler. Car après son mariage civil à Kinshasa en 1988 à un compatriote exilé en Suisse depuis 1977, celui-ci refusa de la faire venir par regroupement familial. Craignant, paraît-il, qu'en cas de divorce elle ne perde son permis de séjour, comme elle n'aurait pas introduit sa propre demande d'asile, Madame DD luttera alors seule à Kinshasa durant deux ans. Et dénichera finalement un visa suisse contre 1.000 dollars grâce à un réseau officieux de prétendus "Camerounais" ayant ses entrées à l'ambassade. Une fois en Suisse, elle demandera l'asile tout en signalant son mariage avec une personne établie dans le pays.

Elle obtiendra un permis B pour regroupement familial en 1991. Elle travaillera de 1991 à 1993 dans un restaurant chic d'une grande surface commerciale où son ingénieur de mari était d'ailleurs déjà responsable du secteur froid, avant d'être vendeuse à plein temps dans une boutique congolaise. Les mutineries et pillages de septembre 1991 et janvier 1993 avaient successivement mis au chômage ses trois frères aînés, jadis cadres moyens l'un (54 ans) à la brasserie BRALIMA, l'autre (56 ans) à la société zairoise d'entreposage de produits pétroliers (SEP-Zaire), et le dernier (55 ans) un haut fonctionnaire "assaini". Ils n'avaient plus de revenus pour survivre avec leurs familles et, entre 1994 et 1995, Madame DD enverra à chacun 100 dollars mensuels (150 francs), soit 10.800 francs au total, qui se révéleront vite insuffisants. Elle changera de stratégie en leur faisant livrer directement, par la succursale kinoise de la société SWISSAF (Suisse-Afrique) créée à Genève par un couple congolo-suisse, des vivres (sacs de farine de manioc et de maïs, sacs de riz, colis de 20 kg des poissons surgelés). Les frères aînés lui étaient très reconnaissants et au téléphone l'appelaient respectueusement "maman". Ce qui gênait la cadette de la famille de 10 enfants qu'elle était.

Micro investisseuse formelle depuis 1990

Ses prestations familiales qui lui procuraient un pouvoir d'influence sur ses réseaux parentaux, pour lesquels elle était devenue une aînée sociale reconnue, Madame DD les devait à l'autonomie négociée face à son époux. Lequel n'avait plus de devoir similaire car ses trois frères, ses deux sœurs et ses parents étaient installés en France depuis la fin des années 70. Il acceptait de compenser la baisse de la contribution de son épouse au budget ménager, lui permettant ainsi de dégager une marge financière destinée d'une part à soutenir ses réseaux familiaux et d'autre part à participer activement (1.000 francs mensuels cotisés) depuis 1995 à un *likelemba* à sept lui permettant de dégager plus rapidement des mises financières plus importantes pour financer au Congo ses micro investissements. Des parents y seront plus tard utilisés comme sous-traitants ou comme employés. Les bénéfices dégagés seront exportés en Suisse où elle était installée.

En effet, si les migrantes aidaient leurs parentèles, c'est avec des limites fixées d'avance. Elles ne concevaient pas leurs aides comme éternelles mais plutôt comme des appuis, même durables seraient-ils, devant soutenir des possibles stratégies de leur auto reprise en charge socio-économique. Ainsi au milieu des années 90, avec l'ancrage à Kinshasa des succursales d'approvisionnement de leurs épiceries, Mesdames SR et CTK contractualisaient et salariaient certains parents rompant également avec eux les chaînes de l'assistance familiale. Alors que Madame DD salariait l'un de ses frères comme superviseur du chantier de sa villa (devisée à 25.000 francs), à usage locatif, dans le quartier périphérique de Mont-Ngafula en 1998. Frère auquel d'ailleurs elle avait également apporté du matériel vidéo et photo d'une valeur de 3.000 francs pour monter comme souhaité un micro service au public en la matière. En 1999, avec sa sœur aînée, qu'elle avait également réussi à faire venir en Suisse en

1997, elles finançaient pour 1.250 dollars le raccordement électrique du deuxième moulin de leur deuxième frère.

Leur troisième frère aîné, ancien haut fonctionnaire, la décevra par contre. Il n'installera jamais, malgré les rallonges financières qu'il ne cessait de demander pour des prétendues démarches et taxes administratives élastiques une année durant à sa sœur et à son époux en Suisse, la raboteuse moderne qu'ils avaient chèrement acquis (20.000 dollars = 30.000 francs) en Suisse et expédié à Kinshasa pour l'installation d'une petite menuiserie semi-industrielle qui emploierait sept personnes. Il faudra que Madame DD se forme en Suisse sur cette machine auprès du fournisseur, et qu'elle redescende à Kinshasa "former" à son tour un des ouvriers recrutés qu'elle fera désormais son gérant local pour que la petite menuiserie démarre en mi-2000. Ce frère futur gérant indélicat sera écarté définitivement des projets d'investissements et d'assistance de Madame DD même si elle lui avait trouvé une solution de rechange en aidant en mi 2001 le fils aîné à émigrer (via des réseaux officieux payés jusqu'à 3.000 dollars) pour qu'il soutienne plus tard son père par les fruits de son travail (Madame DD, entretiens à Genève, juillet – octobre 2001). Entre 1995 et 2000, Madame DD a ainsi investi au Congo en liquide ou en transferts des matériels productifs (d'où des transferts des savoirs et des savoir-faire techniques) pour une valeur totale de 60.000 francs suisses. Pareils micro apports plutôt répandus auprès des migrant-es congolais-es traduisent in fine une certaine coopération transnationale micro sociale congolaise, pansant à sa manière et à des échelles micros les calamités sociales nées de l'effondrement des structurations socio-politiques et socio-économiques macrosociales.

Conclusion

J'ai esquissé quelques éléments d'histoire des Congolaises en Suisse. Ainsi que sur des changements

socioculturels induits sur elles et/ou continués par elles grâce au et dans le contexte suisse d'une part et vis-à-vis du pays d'origine d'autre part. Le contexte suisse leur a fourni de nouveaux rôles sociaux y compris souvent des anciens rôles joués au pays d'origine qui étaient recadrés ici selon leurs différentes périodes d'arrivée. Périodes durant lesquelles ces migrantes avaient donc une importance démographique et des modèles de migrants différenciés. Jusqu'en 1980, la présence des Congolaises est mineure. Leur émigration est très dépendante. Car elle relevait pour la majorité des attaches familiales conjugales dans un contexte socioculturel patriarcal au Congo. Ces liens de dépendance conjugale expliquaient grandement aussi l'émigration féminine croissante qui se mettra en route au milieu des années 80, quelques années après le lancement de l'émigration zaïroise d'asile politique suite aux durcissements socio-politiques et socioéconomiques du régime autoritaire zaïrois en crise.

La spécificité des années 1990-2005, celles de l'effondrement de la société zaïroise-congolaise et la désuétude totale du patriarcalisme social, est la mise en place d'une émigration des "femmes libres" s'ajoutant aux autres émigrations en cours et justifiées par les raisons déjà évoquées. L'asile politique est aussi la principale voie légale d'incorporation des exilés congolais (ex-zaïrois) et donc de Congolaises en Suisse depuis les années 1980. Cela leur imposa pour longtemps des possibilités d'insertion sociale subalterne dont elles tenteront de maîtriser les conséquences socioéconomiques par la réactualisation en Suisse de certaines pratiques et mécanismes socioéconomiques solidaires mutualistes et populaires informels congolais. Dans le temps, ceux-ci ont été souvent producteurs pour celles qui s'y impliquaient et des capitaux sociaux d'une part pour les unes, et d'autre part des micro capitaux financiers fructifiés pour les autres. Ils permettent ainsi le démarrage des micro entreprises mixant

stratégiquement les logiques de l'enclave ethnique et celles de l'ethnic business.

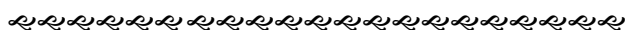
Visibilisant progressivement une certaine occupation de l'espace public par les Zairois-Congolais, en quête d'intégration en Suisse où ils étaient stigmatisés dans les années 1980, ces espaces commerciaux minoritaires seront aussi parmi leurs espaces lieux de rencontre, d'échange, de compréhension et donc de socialisation intercommunautaires informels. Leur désir ultérieur de contribuer à la construction et à la présentation d'une autre image de soi communautaire et/ou positivée fera jouer ainsi consciemment à leurs propriétaires et/ou animatrices principales des rôles de jeteuses de ponts intercommunautaires. Préalables aux ponts interculturels informels ?

L'inexorable désuétude du patriarcalisme social déjà vécue au Congo puis en Suisse par ces femmes impliquera définitivement pour elles une égalisation de droits, de devoirs et d'obligations avec les hommes. D'où de nouvelles possibilités d'actions plus autonomes remarquables dans les relations que ces migrantes reconstruisaient avec leurs réseaux d'appartenance (familiaux, géographiques) et/ou d'intérêts au Congo. Vers les premiers, allaient à des régularités variables, des transferts des ressources participant des logiques de solidarités parentales et/ou de philanthropie collective (par exemple, soutenir une école ou un dispensaire du quartier). Alors que les seconds étaient l'objet des transferts à buts lucratifs dont certains bénéfiques étaient réexportés en Suisse. Les migrantes des années fastes du Congo n'exerçaient qu'un seul rôle vers le

pays d'origine. Celles des années de la progressive crise congolaise généralisée seront obligées et/ou trouveront avec cette crise l'opportunité de se décomplexer dans le jeu des rôles sociaux multiples transnationaux : pourvoyeuse et/ou assistante familiale, créatrice et gestionnaire de micro entreprise, coopératrice informelle au développement local. Elles deviennent donc des intermédiaires informels par le bas entre les espaces Suisse et Congo.

Depuis les années 1990, dans les pays européens traditionnels partenaires du Congo par exemple, les acteurs de la coopération au développement international postulent l'impératif d'une réorientation directe de l'aide au développement vers les "populations bénéficiaires" en collaboration avec les intermédiaires autonomes d'en bas. Espérons que ce dynamisme socio-économique transnational par le bas des migrantes congolaises sera intégré dans les stratégies d'action de ces acteurs internationaux en cas de mise en œuvre effective des politiques d'aide "massive" pour une reconstruction socio-économique congolaise post-conflit après la mise en place en juin 2006 des nouvelles institutions politiques souhaitées démocratiques. Ces acteurs internationaux coopéreraient ainsi depuis les diasporas congolaises avec des collectifs formels montés par ces Congolaises en complément à leurs stratégies individuelles. Telle l'Association des Femmes d'Origine Africaine (AFOA) active en Suisse depuis 1994 à l'initiative de certaines migrantes d'origine congolaise qui associeront aussi d'autres Africaines.

BAGALWA MAPATANO
bagalwamaps@yahoo.com



"Que la femme aime la toilette est sans importance, ce qui est mauvais de sa part c'est qu'elle ne travaille pas." (G. HULSTAERT, M.S.C., Proverbes mongo, Tervuren, Annales du Musée royal du Congo belge, volume 15, 1958, p. 645).

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Violences faites aux femmes en temps de guerre cas de l'est de la RD Congo

NDLR : le mercredi 21 novembre 2007 à Namur, à l'initiative de l'association CPPS (Caravane Pour la Paix et la Solidarité), une journée d'étude a été consacrée au thème : "Les femmes congolaises en RD Congo et en Belgique." À cette occasion, Madame Laetitia KALIMBIRIRO, de l'Asbl SIMA-KIVU et de Carrefour pour la Solidarité, a donné l'exposé suivant :

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre grand chose sur ce qui se passe dans les régions de l'est du Congo. Je suis persuadée que vous êtes au courant. Avec un peu de chance, certains ont suivi le documentaire réalisé par la chaîne de télévision franco-allemande "Arte", le jeudi 15 novembre dernier. En tout cas, on ne peut pas dire que les atrocités faites aux femmes dans l'est du Congo ne sont pas médiatisées. Ces violences faites aux femmes le sont de manière permanente. A tout moment de la journée, et de la nuit. Mais les périodes d'affrontements, les moments d'attaques entre les groupes armés sont des périodes de profanation, à grande échelle, du corps de la femme et de la fille. Une corrélation entre les hommes en armes et les viols est bel et bien établie. Aucune distinction, comme vous l'avez vu : une femme de 75 ans, une fillette de trois ans, une fille de 13 ans, aucun âge n'est épargné.

Je me remémore un triste souvenir : un jour à Bruxelles, nous étions quelques femmes originaires des territoires où se pratiquent les violences contre les femmes à être reçues par un Ministre belge dont je tais l'identité. Lorsque nous nous lui avons fourni des informations détaillées sur ces viols avec violence, il nous a répondu ceci : "de tout temps, mesdames, partout où il y a la guerre, on a toujours violé les femmes". Autrement dit, les viols qui se commettaient contre les femmes au Kivu étaient un fait banal pour lui, et il faudrait juste espérer la fin de la guerre pour voir s'arrêter ce fléau. C'était en 2004, nous voici trois ans plus tard sans que rien n'ait changé, au contraire !

Mais ce que le ministre a oublié (volontairement ?) de dire, et je voudrais insister là-dessus, c'est que les viols des femmes sur le territoire congolais sont la conséquence d'une guerre venue d'ailleurs, du Rwanda voisin, et dans laquelle les femmes congolaises n'ont rien à voir.

Je me permets de citer le témoignage d'Eve ENSLER, l'auteur de la pièce de théâtre "Le monologue du vagin", qui fait campagne avec l'Unicef contre le viol des filles et femmes en RD Congo : "Avant d'aller au Congo, dit-elle, j'avais passé ces dix dernières années à travailler sur V-Day, le mouvement mondial pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. J'étais allée dans les mines de viol du monde, des endroits comme la Bosnie, l'Afghanistan et Haïti, ces endroits où le viol était utilisé comme une arme de guerre. Mais, relève-t-elle à propos du Congo, rien de ce que j'avais vu ne m'a donné une impression aussi atroce et terrifiante que ce qui se passe ici, les tortures sexuelles et la tentative d'élimination de la femme. La violence, les menaces contre toutes les jeunes filles comme les femmes âgées des villages. On peut appeler cela un "fémicide", le mot n'est pas trop fort, on peut dire quasiment que l'avenir des femmes du Congo est gravement menacé, ce n'est pas exagéré", insiste-t-elle. Je ne vous donnerai pas les chiffres, car c'est effarant.

Monsieur John HOLMES, Secrétaire général adjoint de l'Onu pour les questions humanitaires, de passage récemment dans l'est du Congo a dit ceci,

je cite : "la violence sexuelle à laquelle on fait face en RD Congo est sans équivalent dans le monde. Le nombre de cas, la brutalité des agressions, l'impunité qui y règne est effarant".

Au début, je vous ai dit que nous savions. Que les médias, la presse écrite, télévisée, radiodiffusée diffusent des reportages sur les faits de violence au Congo pendant les attaques, et après. En revanche, ce que la plupart ne mesurent sans doute pas assez, et c'est sur cela que je focalise l'attention, c'est qu'il est maintenant reconnu par tous les spécialistes et acteurs que le viol des femmes est désormais utilisé comme une arme de guerre.

Pourquoi une arme de guerre ?

La violence à l'égard des femmes est pratiquée à grande échelle. Toute femme croisée sur le chemin de l'école, sur le sentier, pour aller chercher de l'eau, du bois, pendant les travaux au champ, etc. est traitée avec une brutalité bestiale. C'est souvent pendant des heures d'activités que les femmes sont en danger. En fait un danger permanent. Lorsque les auteurs ne les emmènent pas avec eux, ils les détruisent physiquement, psychologiquement et socialement.

La violence sexuelle est une arme et en même temps une stratégie dissuasive, car les viols se déroulent en public : devant la famille proche des victimes, devant tout le village. De tels viols sapent les valeurs fondamentales de la communauté. Les femmes et les filles, tout autant que les hommes et les enfants, sont atteints dans leur dignité de façon durable. L'homme ne peut plus prétendre à son rang de "chef de famille", incapable qu'il a été de protéger sa femme et ses filles. La femme qui a été profanée perd sa dignité à jamais ; elle ne peut plus escompter un quelconque mariage. Les enfants ayant assisté à la mise à mort de leur père, au viol de leur mère et de leurs sœurs sont traumatisés ; ils perdent modèles et repères. Bref, la société est littéralement déstructurée.

Alors des villages entiers se vident, les habitants abandonnant tout derrière eux. Les "Interahamwe" conquièrent le territoire sans livrer bataille.

Conséquences sur la santé

La brutalité du viol entraîne des blessures graves qui nécessitent des traitements longs et des chirurgies réparatrices répétées. Des maladies sexuellement transmissibles, dont le virus du sida avec comme issues une mort certaine dans une grande souffrance, sont présentes après chaque violence. L'appareil reproducteur est dans beaucoup de cas détruit à jamais.

La santé mentale est fortement endommagée : dépression, choc, perte de l'estime de soi, sentiment de rejet, la peur de l'autre, cauchemars, angoisse, etc....

Les conséquences sociales

Les viols ont déstructuré des familles entières. Les victimes des viols sont rejetés d'abord par leurs proches ; le mari répudie ou abandonne sa femme à son triste sort et dans beaucoup de cas avec les enfants. Porteuses ou soupçonnées porteuses du virus du sida, elles sont condamnées à l'isolement, sans ressource, sans domicile. Je n'ose pas parler des enfants nés de viols, conçus dans la violence, rejetés, et condamnés à vivre dans la violence !

Sont-elles complètement abandonnées ? Heureusement, non. Des organisations humanitaires internationales (UNICEF, ONUSIDA, Human Rights Wach, Heal Africa, OMS pour ne citer que celles-là) sont présentes au chevet des femmes victimes des violences et agissent. Des organisations nationales des femmes comme AMANADE, MAODE, dépendantes de l'aide extérieure, sont également en action sur le terrain. Les Centres de référence dont le plus connu est celui de Panzi, dirigé par le Dr MUKWEGE, fonctionnent et existent grâce à l'aide internationale.

Le personnel médical soigne les lésions physiques, tandis que le personnel psychologique formé en un temps record

(quelques jours) s'occupe de la prise en charge des traumatismes psychiques. On l'a vu, le Centre de Panzi avec 350 lits est dépassé par la recrudescence des viols. Les moyens financiers ainsi que les places sont insuffisants. Sans compter le nombre de personnes qui ne peuvent pas atteindre les centres de soin à cause de l'éloignement, ou de la peur de s'exposer au danger des violeurs sur le trajet.

Et l'implication du gouvernement congolais dans la prise en charge des soins de victimes ? L'État semble avoir renoncé à remplir sa mission de protection à l'égard du citoyen, sous prétexte qu'il manque de moyens. En réalité, c'est davantage de volonté que de moyens qu'il manque aux dirigeants congolais.

Je veux porter à la connaissance du public ici présent, car les médias n'aiment pas trop le répéter, que les quatre anciens vice-présidents sous la transition gagnent actuellement un salaire mensuel de 150.000 dollars US par personne, et il en sera ainsi pendant 5 ans. C'est sur décision de la Communauté internationale qui récompense ainsi leur seul mérite, à savoir d'avoir été chef de guerre.

Vous et moi, contribuables belges, par le biais de la communauté internationale, contribuons à financer ce train de vie au-dessus de la mesure. Les députés qui ont été élus par des femmes violées gagnent 4.500 dollars par mois. Des jeeps sont en train de leur être livrés. Vous vous demandez sans doute où je veux en venir ? Eh bien, à ceci : les femmes violées ont besoin de 29 à 50 dollars par mois pour avoir droit à un minimum de soins.

L'Association Nationale des mamans pour l'Aide au développement que j'ai mentionnée plus haut affirme qu'avec 200.000 dollars pendant trois ans, elle couvrirait les frais des femmes violées en leur offrant un logement rudimentaire, les frais scolaires pour les enfants et les soins pour les maladies opportunes contre lesquelles elles doivent lutter régulièrement. Refaisons donc ensemble le compte des salaires de nos "honorables" vice-présidents, ministres et députés.

Oserons-nous encore dire que ce sont les moyens qu'il manque à l'État congolais ?

En conclusion

On pourra panser les plaies, donner toute l'aide aux victimes, mais rien n'est gagné pour les femmes. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, comme on l'a vu avec ces femmes qui, une fois retournées chez elles, ont subi de nouvelles violences, parce que les violeurs étaient toujours là.

Toutes les femmes victimes de violence et qui ont témoigné disent : nous voulons la paix. Si les violences cessent, nous pourrions retourner aux champs sans la peur au ventre.

Cette paix, le Congo ne peut pas l'établir seul. C'est une solution globale qui requiert le concours des acteurs multiples. Primo, le Rwanda qui doit accepter une solution politique avec les FDRL. Le Rwanda qui doit arrêter son soutien à Laurent NKUNDA, ce général dissident hyper médiatisé, ancien officier de l'armée rwandaise, puis de la "rébellion du RCD-Goma" intégré dans l'armée congolaise, et qui est depuis 2004 sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Secundo, le Burundi qui doit également s'impliquer car malgré les apparences ses troupes régulières et non régulières commettent des exactions contre les civils dans la région. Tertio, l'Ouganda qui reste présent dans le nord-est du Congo et qui y entretient la contrebande. Quarto, la communauté internationale qui peut obtenir du Rwanda un "dialogue inter rwandais" à l'image du dialogue "inter congolais", en guise de solution politique. Et enfin le gouvernement congolais qui devrait, avec volontarisme, impulser la paix.

Certes, les enjeux pour chaque pays impliqué dans la région, y compris ceux qui jouent aux médiateurs, comme la Belgique, la France, la Grande Bretagne, l'Afrique du Sud, les États-Unis, sont énormes. Mais, plus de 5 millions de morts, des millions de déplacés, des

milliers de femmes violées, cela suffit. Des solutions ont été trouvées ailleurs. Et au Congo, qui imposera la paix ? Qui

prendra par la base et en toute sincérité les problèmes de ces femmes violées qui crient au secours vers nous chaque jour ?

Laetitia KALIMBIRIRO

Position de SIMA Kivu face à la conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

L'asbl SIMA-KIVU est une association de droit belge servant d'interface aux organisations de la Société civile du Kivu en République démocratique du Congo avec différents partenaires en Europe. A ce titre, nous voulons traduire ici l'opinion de nos membres concernant la "Conférence sur la paix, la sécurité et le développement" qui s'est ouverte ce 06 janvier 2008 à Goma, au Nord-Kivu.

Considérant toutes les souffrances endurées par les populations congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, SIMA KIVU a toujours encouragé toutes les initiatives sincères et démocratiques visant à mettre un terme aux guerres successives imposées à la République démocratique du Congo depuis 1996.

L'association SIMA-KIVU s'interroge néanmoins sur les motifs réels poursuivis par cette conférence de Goma qui n'est d'ailleurs pas la première. Tous les participants savent-ils pourquoi (quelles raisons) et pour quoi (quelle tâche) ils se trouvent à Goma ? Ne peut-on pas craindre qu'ils soient là pour avaliser, couvrir ou justifier des décisions impopulaires que les dirigeants congolais, poussés dans le dos par la "communauté internationale" n'ont pas eu le courage de céder à un système dont Laurent NKUNDABATWARE ne constitue que la partie émergée?

En effet, le rôle joué par des pays tels que le Rwanda dans la déstabilisation du Congo menée par le CNDP, la présence des FDLR, des Interahamwe et autres ex-FAR dans l'Est du Congo, ainsi que l'activisme des multinationales minières et l'intervention des puissances étrangères

démontrent suffisamment les dimensions nationale, régionale et internationale de la guerre et de l'insécurité au Kivu.

Qui imagine sérieusement que quelques centaines de Kivutiens réunis en conférence avec d'autres Congolais durant une dizaine de jours puissent "mettre fin à la guerre et à l'insécurité et résoudre la question du développement durable" au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en négociant avec des groupes armés ayant refusé de s'impliquer dans le processus électoral et d'en reconnaître les résultats?

Le Président KABILA et le Premier ministre GIZENGA ont été élus sur la promesse de résoudre précisément ces problèmes. Ils ont reçu le mandat et tous les moyens de l'État pour y parvenir. En plus, ils sont aidés en cela par des institutions démocratiques telles que le Parlement, la justice, l'armée. Dès lors, la conférence de Goma, outre le fait qu'elle constitue un contournement des mécanismes constitutionnels, est un aveu déguisé d'impuissance du chef de l'État et du gouvernement de mettre fin à la guerre.

Pour l'asbl SIMA-KIVU, il aurait été plus logique de la part de ces derniers de remettre leur démission et de convoquer de nouvelles élections présidentielles et législatives, plutôt que d'organiser la complicité des populations du Nord et du Sud Kivu dans les concessions inacceptables qu'ils seront amenés à prendre à l'issue des assises de Goma.

Il est d'une extrême importance que les délégués à Goma prennent toute la mesure des enjeux de cette Conférence. Celle-ci risque fort de ressembler à

Lusaka II, où la "communauté internationale", par Congolais interposés, imposera une solution biaisée à la paix, à savoir :

- une solution aux allures ethniques à un problème d'insurrection ;
- des négociations institutionnalisant la violence politique et l'impunité en lieu et place de la justice ;
- le retour au pouvoir de personnes ayant perdu les élections mais qui représentent les intérêts privés étrangers, au détriment de l'intérêt national.

Fait à Bruxelles, le 06 janvier 2008

Pour l'asbl SIMA-KIVU,

Elie NKULWE, Président ; Serge MUNANE, Secrétaire

Pour nous, il semble évident que la conférence de Goma constitue un pas supplémentaire dans l'affaiblissement de l'État congolais, et la réalisation de ce qui demeure l'objectif principal des promoteurs de la guerre de 1996 : l'implosion de la République démocratique du Congo et la création d'un État tampon à la frontière avec le Rwanda. Par conséquent, l'asbl SIMA-KIVU en appelle à la responsabilité de chacun des participants quant au caractère sacré de l'intangibilité des frontières et à l'unité nationale du Congo.

Prix Félix MOUMIÉ : rectificatif

NDLR : dans le numéro 231 d'octobre-novembre 2007, pages 24-31, a paru un article sur le prix Félix MOUMIÉ. M. Albert KISONGA MAZAKALA a réagi par rapport à un élément précis de ce texte. Un passage de son livre (45 d'histoire congolaise. L'expérience d'un lumumbiste) y fait d'ailleurs référence (page 24).

J'ai été particulièrement intéressé par l'article consacré à Félix MOUMIÉ dans votre édition n°231.

Ayant été très proche de ce grand personnage particulièrement dans ses derniers moments sur la terre des hommes, je me permets d'apporter un rectificatif à ce qui a été écrit page 26 sur le lieu d'où il est parti à la rencontre de son destin à Genève en novembre 1960.

J'avais été chargé par le Dr MOUMIÉ de remettre un message à la section française de l'UPC en octobre 1960. J'avais donc rencontré le Dr BOUGA à Paris, qui m'avait prié de transmettre de toute urgence à Félix MOUMIÉ une information sérieuse indiquant que "la main rouge" avait décidé d'avoir sa peau, et qu'il serait donc imprudent pour lui de se rendre en Europe.

Mais j'avais aussi, du même MOUMIÉ, une lettre que j'avais reçu ordre de remettre en mains propres à l'ambassadeur de Chine à Moscou. A l'époque il n'y avait pas de représentation de la Chine populaire dans les pays occidentaux. Je résolus d'effectuer ma mission moscovite d'abord.

Entre-temps, la situation s'était considérablement dégradée à Kinshasa, où résidait le Dr MOUMIÉ depuis juin 1960. Le gouvernement LUMUMBA avait été victime d'un coup d'État constitutionnel dans un premier temps, et militaire dans un deuxième. MOBUTU, l'homme fort de la situation, voulut procéder à l'arrestation de

Félix MOUMIÉ pour l'extrader au Cameroun auprès de son ennemi mortel AHIDJO. Mais grâce à certaines relations au sein de la mission des Nations Unies, MOUMIÉ put embarquer dans un vol pour Genève, échappant des griffes de MOBUTU.

À mon retour à Kinshasa, c'est la toute première nouvelle qui me fut communiquée par Anicet KASHAMURA. MOUMIÉ avait essayé de retarder le plus possible son départ de Kinshasa dans l'attente de mon retour mais les conditions de sécurité l'obligèrent à partir précipitamment. J'aurais dû prendre le premier avion pour le rejoindre à Genève mais nous ne pouvions plus voyager facilement, à plus forte raison que les services de MOBUTU, sous la bénédiction de Fulbert YOULOU, étaient actifs à Brazzaville.

C'est dans ces conditions que nous devons apprendre par une dépêche de l'AFP l'empoisonnement du leader camerounais à Genève.

Albert KISONGA



**THÈSES DE DOCTORAT DÉFENDUES PAR DES AFRICAINS
OU CONCERNANT L'AFRIQUE (LXV)**

**FACULTÉ UNIVERSITAIRE DES SCIENCES
AGRONOMIQUES DE GEMBOUX (XIII)⁷**

ARCHA Bouchaïb (Maroc) : "Étude des effets du niveau d'alimentation et des analogues de GnRH sur la reproduction des brebis et les possibilités de transfert d'embryons." 02/10/2006. Promoteurs : R. RENAVILLE (FUSAGx) et JL.BISTER (FUNDP)

GOUDER DE BEAUREGARD Anne Christine (France) : "Dynamique spatio-temporelle des communautés végétales macrophytiques dans les écosystèmes lacustres peu profonds d'Afrique de l'est." 06/09/2007. Promoteurs : G. MAHY (FUSAGx); D. VERSCHUREN (Univ. Gent)

KOUADIO DAOUDA (Côte d'Ivoire) : "Étude de la diversité génétique de *Vigna unguiculata* (L.) Walpers par l'analyse des barrières d'incompatibilité." 04/05/2007. Promoteur : J.P BAUDOIN

MBONIGABA MUHINDA Jean-Jacques (RD Congo) : "Étude de l'impact des composts à base de biomasse végétale sur la dynamique des indicateurs physico-chimiques, chimiques et microbiologiques de la fertilité des sols : application sur trois sols acides tropicaux du Rwanda." 08/06/2007. Promoteur : M. CULOT

NDOYE Bassirou (Sénégal) : "Potentialités microbiologiques, biochimiques et génétiques de starters lyophilisés de bactéries acétiques isolées à partir de produits tropicaux d'Afrique subsaharienne et destinées à la vinaigrerie." 31/01/2007. Promoteur: P THONART

⁷ La 12^{ème} série a paru dans "L'Africain" n° 229, avril-mai 2007.

NGUEMA NDOUTOUMOU Pamphile (Gabon) : "Étude histologique de l'embryogenèse chez *Phaseolus coccineus* L. et *P. vulgaris* L. et chez les hybrides réciproques entre ces deux espèces." 13/06/2007. Promoteur : J.P. BAUDOIN

YE SIÉDOUBA Georges (Burkina Faso) : "Optimisation du pressage artisanal des amandes de karité (*Vitellaria paradoxa* Gaertn. C.F.)." 05/12/2006. Promoteur: MF DESTAIN



A TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) Maurice CHEZA et Gérard van't SPIJKER (dir.), *Théologiens et théologiennes dans l'Afrique d'aujourd'hui*. Paris, Karthala, 2007 ; Yaoundé, Clé. 272 pages.

Ce choix de textes nous présente un panorama fort intéressant d'articles écrits par une quinzaine d'auteurs, hommes et femmes, d'origines diverses et membres d'églises différentes.

Ils nous livrent des réflexions personnelles sur leur vécu religieux, en dehors de toute polémique dogmatique et si le titre de l'ouvrage pourrait rebuter d'abord un non-professionnel de la religion, ce lecteur sera par contre très heureusement surpris d'avoir affaire à des textes parfaitement compréhensibles et qui s'enracinent dans le concret de la vie du Continent. Comme le dit très bien l'une des auteures : "nos peuples en Afrique ne se préoccupent pas du tout du sexe de Dieu mais bien de la lutte pour le pain quotidien, pour l'eau potable, pour l'accès aux soins de santé primaires, pour le travail et pour un logement décent."

Et pour rester dans le registre des théologiennes, elles se préoccupent également beaucoup de ce qui leur paraît encore actuellement un anachronisme des Églises, à savoir la discrimination faite aux femmes quant à l'accès aux différents ministères ecclésiastiques. Visiblement, elles n'encaissent pas le système de domination des hommes sur les femmes et elles le font savoir.

D'autres points de vue sont également très bien traités comme par exemple les rapports entre christianisme et Islam, vus par un prêtre copte égyptien mais je ne puis évidemment pas tout citer, il faut lire cet ouvrage qui offre l'avantage de pouvoir se parcourir suivant les centres d'intérêt personnels puisque chaque chapitre peut parfaitement se lire à part des autres textes.

À recommander donc à tous ceux , spécialistes ou non, qui s'intéressent de près ou de loin au phénomène religieux en Afrique..

E. van SEVENANT

2) Christophe KAMBAJI, *Chinua ACHEBE - a novelist and a portraitist of his society*. New York, Vantage Press, 1994.

Ce livre est une étude de l'œuvre romanesque de l'écrivain nigérian CHINUA ACHEBE⁸. Ses romans se présentent ainsi :

- *Things Fall Apart* et *Arrow of God* parlent du conflit des cultures entre l'Europe et l'Afrique.

- *No Longer at Ease, A Man of the People* et *Anthills of the Savannah* parlent de la corruption et de la mauvaise gouvernance en Afrique.

Les scènes de *No Longer at Ease, A Man of the People* et *Arrow of God* se déroulent dans l'est nigérian, chez les Ibos, l'ethnie de Chinua ACHEBE ; les scènes de *Anthills of the Savannah* se déroulent dans un état imaginaire de l'Afrique occidentale, le KANGAN, dont la capitale est BASSA.

Dans son œuvre romanesque, ACHEBE montre que, contrairement à ce que beaucoup croient, l'Afrique était une société structurée avant la colonisation. Elle avait :

- une organisation politique,
- une organisation sociale,
- une organisation religieuse : société polythéiste et animiste.
- un système judiciaire : les crimes mâles (volontaires) étaient sanctionnés par la destruction des biens des coupables ; les crimes femelles (involontaires) étaient sanctionnés par l'exil et le bannissement des coupables.

La famille était organisée de façon suivante :

- la famille patrilinéaire : l'homme est le chef de famille, peut avoir plusieurs femmes ;
- la famille polygynique : deux ou plusieurs femmes peuvent avoir un seul mari ;
- la famille nucléaire : un mari, une femme et leurs enfants.

La société africaine disposait aussi de moyens de communication très élaborés. Pour communiquer entre villages, on employait le tam-tam. Ce dernier disposait d'un langage codé. Grâce à ce langage, les villages savaient s'ils étaient confrontés à de bonnes ou à de mauvaises nouvelles. Il y avait trois sortes de tam-tams : l'*ekwe*, l'*ogene* et l'*ikolo*.

En ce qui concerne les techniques littéraires ACHEBE a utilisé des moyens très simples et en même temps très élaborés en ce qui concerne les personnages, l'expression (comparaisons, métaphores, personnification des objets), le point de vue, la technique descriptive, la perception du temps par lui et par ses personnages et la structure des romans.

Dans la conclusion du livre, chaque roman a une leçon. Dans *Things Fall Apart* et *Arrow of God*, la leçon est la suivante : le fait d'être rigide, inflexible peut amener à des situations catastrophiques ; le fait d'être orgueilleux peut amener à l'écroulement. Il faut savoir s'adapter à de nouvelles réalités.

⁸ Certains livres de CHINUA ACHEBE ont été traduits en français : *Things fall apart* (Le monde s'effondre) ; *No longer at ease* (Nous ne sommes plus à l'aise) ; *Arrow of God* (La flèche de Dieu) ; *A man of the people* (Un homme du peuple), etc. En 2007, il a été lauréat du Man Booker International 2007. (Voir Jeune Afrique n°2423 – du 17 au 23 juin 2007, pages 12-13).

Dans *No Longer at Ease*, la leçon est la suivante : bien mal acquis ne profite jamais. Dans *A Man of the People*, la leçon est la suivante : celui qui sème le vent récolte la tempête. Dans *Anthills of the Savannah*, la leçon est la suivante : le dialogue est préférable à la force brutale, les régimes dictatoriaux sont à proscrire.

Christophe KAMBAJI

FONDATION Père EVERARD

Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.

Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro : 000-1178819-75, avec la mention "Fondation Père EVERARD".

Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".

A l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.

Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires !



NOUVELLES FAMILIALES

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance :

- le 4 février 2008 à Charleroi, de Marcus Flavio MBU ATINE MOY, fils de Frédéric NGOM et Jessica GIACOMELLO

Nous lui souhaitons une vie heureuse dans sa famille et dans sa communauté.

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès :

- le 3 janvier 2008 à Bruxelles, de Marie-Josée MAMPAKA NGEYA, épouse de Jean-Marie KAYEMBE TSHIFUNDA, sœur de Bertin MAMPAKA

- le 5 janvier 2008 à Arlon, de Bertrand UWODUKUNDA

- le 14 janvier 2008 à Kinshasa, de Marcel KIENGE, à l'âge de 74 ans, père de Marie-Jeanne MUSUNDA, de Charleroi

- le 8 février 2008 à Kinshasa, de Isidor LUMBALA MAYI, à l'âge de 88 ans, père de Maman Mie-Jeanne NYANGA LUMBALA

Ne soyons pas tristes de l'avoir perdu mais soyons reconnaissants de l'avoir eu. (Saint Augustin).